

VISION AFRICAINE DE L'EAU À L'HORIZON 2063 ET SA POLITIQUE CONNEXE

Une Afrique résiliente, dotée d'un accès sécurisé à
l'eau et d'un assainissement sûr pour tous



Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement
sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DÉVELOPPEMENT



ECA



VISION AFRICAINE DE L'EAU 2063 ET SA POLITIQUE CONNEXE

Une Afrique résiliente, dotée d'un accès sécurisé à l'eau et d'un assainissement sûr pour tous.

Publié à l'occasion de la 39e session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, les 14 et 15 février 2026 à Addis-Abeba, en Éthiopie.

Publié en 2026.

Produit par

Le Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW)

15 rue Thomas Sankara

Asokoro, Abuja, Nigéria

www.amcow-online.org

info@amcow-online.org

+234 813 409 0767



Cette publication a été cofinancée par l'Union européenne (UE) et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) dans le cadre de l'Action Afrique bleue, mise en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH. La responsabilité du contenu de cette publication incombe à la Commission de l'Union africaine (CUA) et au Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW).

ISBN 978-978-62155-2-5

© Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW).

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise, en tout ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans mentionner le titre et l'éditeur en tant que titulaire des droits d'auteur.

Citation

Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW), Commission de l'Union africaine (CUA). (2026). Vision africaine de l'eau 2063 et sa politique connexe.

Si vous souhaitez partager des exemplaires de ce document, veuillez le faire au format PDF.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

info@amcow-online.org

Conception graphique

Design for development

www.d4d.co.za

Images créées par Gemini 3 : pages iii, iv, x, 2, 13, 25, 38, 41 et quatrième de couverture.





VISION AFRICAINE DE L'EAU 2063 ET SA POLITIQUE CONNEXE

**Une Afrique résiliente, dotée d'un accès sécurisé
à l'eau et d'un assainissement sûr pour tous**

**Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes
d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de
l'Agenda 2063**





AVANT-PROPOS

L'eau est la ressource stratégique la plus vitale de l'Afrique. Elle soutient la vie, alimente les économies et unit nos nations. Pourtant, le changement climatique, la croissance démographique et les faiblesses infranstructurelles menacent notre avenir commun. La Vision africaine de l'eau 2063 et sa Politique connexe s'attaquent de front à ces défis.

Cette Vision et cette Politique - d'une Afrique résiliente et sûre sur le plan de l'eau, avec un assainissement sûr pour tous - ne sont pas seulement des aspirations. Il s'agit d'un plan d'action visant à garantir la sécurité de l'eau dans le cadre de la poursuite des objectifs de l'Agenda 2063. En privilégiant à l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène, à la gestion des ressources résiliente au climat et à la coopération transfrontalière, nous renforçons les fondements de l'Afrique que nous voulons : prospère, intégrée et pacifique.

L'Agenda 2063 n'en exige pas moins. La disponibilité durable de l'eau à toutes fins et des systèmes d'assainissement sûrs est une condition de la productivité du travail, de la sécurité alimentaire et énergétique, de l'industrialisation, de la résilience climatique, de l'équilibre écologique et de l'équité sociale. Sans cela, nos ambitions collectives de croissance et de stabilité resteront lettre morte.

Nous exhortons solennellement tous les dirigeants, toutes les nations, toutes les communautés et l'ensemble des partenaires africains à se rallier à cette Vision et à cette Politique. Investissons avec une audace résolue, gouvernons dans un esprit d'inclusion, innovons sans relâche et agissons dans une unité indéfectible. Ensemble, nous ferons de cette ressource vitale qu'est l'eau un puissant levier de croissance inclusive et de développement durable, ainsi qu'un catalyseur de l'unité et de la prospérité de notre continent.



S.E. Bassirou Diomaye Faye

Président de la République du Sénégal
Président du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, 2025-2027



S.E. Hakainde Hichilema

Président de la République de Zambie
Hôte de la troisième Conférence africaine sur la mise en œuvre et le partenariat dans le domaine de l'eau (PANAFCON-3)



Le moment d'agir, de créer des opportunités économiques et des emplois, c'est maintenant.





MESSAGES CLÉS: APPEL À L'ACTION

La Vision africaine de l'eau 2063 et sa Politique connexe font de l'eau un catalyseur nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063 : de l'éradication de la pauvreté à la sécurité alimentaire et à l'industrialisation, en passant par la résilience climatique et l'intégration régionale. Les effets du changement climatique et de la variabilité climatique se font déjà sentir. Avec 90 % des eaux de surface qui traversent les frontières et 40 % de la population africaine qui dépend d'aquifères partagés, la coopération n'est plus une option, mais une nécessité existentielle.

Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa Politique connexe seront notre boussole, notre voix commune et notre engagement envers les générations futures.

Cette vision et cette politique induisent des changements de paradigme, valorisant l'eau comme un atout stratégique, déployant l'innovation numérique, autonomisant les femmes et les jeunes, et adoptant la circularité.

Le coût de l'inaction sera catastrophique : contraction du PIB dues à la sécheresse, aux migrations forcées et aux déplacements de population, sans parler des conflits, de l'instabilité et de l'effondrement des écosystèmes qui en résulteront. Mais en prenant des mesures décisives, nous pouvons garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs nécessaires à la réalisation de nos aspirations en matière de croissance économique et de transformation sociale. Cet appel à l'action résume son urgence en sept impératifs :

1. **L'eau, c'est la vie ; l'assainissement, c'est la dignité.** Accélérer l'accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène gérés de manière durable et sûre. C'est une condition non négociable pour la santé, l'inclusion sociale et le développement humain.
2. **Libérer le potentiel économique de l'eau.** Intégrer la productivité de l'eau dans la planification économique nationale. Positionner l'eau comme atout stratégique pour l'industrialisation, l'agriculture et l'énergie, et comme catalyseur indispensable à la réalisation des principaux objectifs nationaux de développement. Renforcer la place de l'eau dans la planification économique fondamentale afin de :
 - a. Favoriser la coopération
 - b. Mobiliser les investissements publics-privés dans le secteur
 - c. Réduire les risques liés aux infrastructures hydrauliques
 - d. Mobiliser des financements résilients au changement climatique
3. **Faire de l'eau une priorité continentale en matière de sécurité.** Intégrer l'eau dans l'architecture africaine de paix et de sécurité afin de prévenir les conflits et de favoriser la paix
4. **Mener une révolution économique dans le domaine de l'assainissement.** Passer de l'élimination des déchets à la récupération des ressources. Débloquer l'économie circulaire de l'assainissement grâce à l'innovation et à la réglementation
5. **Coopérer ou périr.** Renforcer la gouvernance transfrontalière. Les bassins partagés doivent devenir des moteurs de l'intégration régionale, de la paix et de la prospérité partagée.

6. **Innover pour la résilience.** Investir dans les économies circulaires, l'intelligence numérique de l'eau et les solutions fondées sur la nature. Combler le fossé entre données et action

7. **Ne laisser personne de côté.** Donner aux femmes, aux jeunes et aux communautés marginalisées les moyens d'agir en tant que garants de la sécurité hydrique. Leur inclusion est impérative.

Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa Politique connexe seront notre boussole, notre voix commune et notre engagement envers les générations futures.



S.E. Cheikh Tidiane Dièye

Ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement, République du Sénégal
Président de l'AMCOW, 2025-2027



S.E. Moses Vilakati

Commissaire à l'agriculture, au développement rural, à l'économie bleue et à l'environnement durable, Commission de l'Union africaine



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	ii
MESSAGES CLÉS : UN APPEL À L'ACTION	vi
Liste des abréviations.....	viii
RÉSUMÉ	ix
1. INTRODUCTION	1
1.1 Vision commune de l'Afrique pour une prospérité inclusive et de meilleurs moyens de subsistance.....	1
2. VISION AFRICAINE DE L'EAU À L'HORIZON 2063 ET SA POLITIQUE CONNEXE	4
2.1. Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063.....	4
2.2. Énoncé de vision n° 1 : Une disponibilité durable de l'eau au service d'économies transformées et de populations croissantes et prospères, malgré une incertitude climatique accrue	7
2.2.1. Objectifs politiques	7
2.3. Énoncé de vision n° 2 : Une disponibilité durable de l'eau au service d'économies transformées et de populations croissantes et prospères, malgré une incertitude climatique accrue.....	8
2.3.1. Objectifs politiques	8
2.4. Énoncé de vision n° 3 : Une économie bleue florissante qui valorise durablement les ressources aquatiques de l'Afrique pour impulser la prospérité, renforcer la résilience climatique, protéger les écosystèmes et améliorer le bien-être	9
2.4.1. Objectifs politiques	9
2.5. Énoncé de vision n° 4 : Des systèmes de gouvernance de l'eau, des institutions et un leadership transformateur ancrés dans le droit international de l'eau et guidés par les principes de subsidiarité, de responsabilité et de transparence	9
2.5.1. Objectifs politiques	10
2.6. Énoncé de vision n° 5 : Des bassins hydrographiques reconnus et gérés comme des biens communs naturels, au service de l'intégration régionale, de la paix, de l'inclusion sociale et de la stabilité politique.	10
2.6.1. Objectifs politiques	11
2.7. Énoncé de vision 6 : Des populations, des économies et des écosystèmes résilients, correctement protégés face aux risques de catastrophes naturelles et anthropiques liés à l'eau.....	11
2.7.1. Objectifs politiques	12
2.8. Énoncé de vision n° 7 : Un capital humain développé, une autonomisation technologique et un apprentissage adaptatif qui répondent pleinement aux exigences d'une gestion efficace et durable des ressources naturelles africaines.....	12
2.8.1. Objectifs politiques	13
2.9. Énoncé de vision n° 8 : Des systèmes d'information sur l'eau légitimes, intégrés et bien financés, qui soutiennent une prise de décision fondée sur la science, renforcent la résilience climatique et assurent une place centrale à la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification, d'investissement et d'allocation des ressources financières	14
2.9.1. Objectifs politiques	14

3. CADRE D'ACTION	15
3.1. Économie et société : l'eau, moteur de la croissance économique et de la transformation sociale inclusive.....	15
3.1.1. Surmonter la pénurie d'eau.....	16
3.1.2. La dimension temporelle : améliorer la fiabilité et la prévisibilité de l'approvisionnement en eau en Afrique au fil des saisons et des années.....	17
3.1.3. La dimension quantitative : améliorer le développement durable des ressources et augmenter l'approvisionnement en eau pour répondre à la demande.....	18
3.1.4. La dimension qualitative : garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau grâce à la lutte contre la pollution, à une gestion durable et à une répartition adaptée à l'usage	19
3.1.5. Mise en œuvre de l'équité sociale et de l'action locale dans la gouvernance de l'eau.....	21
3.1.6. L'équilibre entre la croissance bleue et la résilience des écosystèmes.....	21
3.1.7. La valorisation de l'eau libérant les investissements	22
3.2. Diplomatie, paix et sécurité : l'eau comme catalyseur de la coopération et de l'intégration régionales	25
3.2.1. L'eau comme facteur d'unification stratégique en Afrique : faits et chiffres clés	25
3.2.2. Transformer la gouvernance de l'eau : les bassins hydrographiques comme catalyseurs du développement économique, du progrès social et de la stabilité politique	25
3.3. Durabilité et résilience : l'eau au service d'économies et de communautés durables sur le plan environnemental et résiliences au changement climatique.....	29
3.3.1. Préserver l'intégrité des écosystèmes, de la source à la mer	29
3.3.2. Permettre une production durable dans les limites écologiques	30
3.3.3. Mettre en œuvre une gestion inclusive et locale des écosystèmes et un partage des bénéfices	30
3.3.4. Renforcer la résilience climatique inclusive grâce aux connaissances, aux institutions et aux solutions fondées sur la nature.....	31
3.3.5. Intégrer des approches intégrées pour optimiser les avantages globaux et renforcer la résilience systémique	31
3.3.6. Développer l'utilisation de l'eau verte pour renforcer la résilience dans tous les secteurs	32
3.4. Innovation, capacités et information : développer les capacités et des systèmes efficaces d'aide à la prise de décision pour instaurer la confiance à tous les niveaux	34
3.4.1. Capital humain, technologie et apprentissage adaptatif pour permettre la gestion responsable des ressources en eau	34
3.4.2. Des données légitimes sur l'eau redéfinissent la planification économique et les investissements	35
4. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE	38
4.1. Modalités de mise en œuvre.....	38
4.1.1. Intégration régionale axée sur l'investissement : 2026-2033	38
4.1.2. Transformation systémique : 2033-2043.....	39
4.1.3. Durabilité consolidée : 2043-2063.....	39
4.2. Principes de mise en œuvre, suivi et rapports	39
4.3. Cadre institutionnel	39
Glossaire	42
Bibliographie	44
Annexe 1 : Alignement de la Vision africaine de l'eau 2063 et sa Politique connexe sur l'Agenda 2063	46
Remerciements.....	51

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Objectifs et domaines prioritaires des aspirations de l'Agenda 2063	5
Tableau 2 : L'eau, moteur de la croissance économique et de la transformation sociale inclusive – cadre d'action, objectifs et étapes clés.....	23
Tableau 3 : Transformer la gouvernance de l'eau : les bassins hydrographiques comme catalyseurs du développement économique, du progrès social et de la stabilité politique – cadre d'action, objectifs et étapes clés....	27
Tableau 4 : L'eau au service d'économies et de communautés durables sur le plan environnemental et résiliences au changement climatique – cadre d'action, objectifs et étapes clés.....	32
Tableau 5 : Innovation, capacités et information – cadre d'action, objectifs et étapes clés	36
Tableau 6 : Principes de mise en œuvre	40
Tableau 7 : Services et secteurs clés de l'écosystème de l'économie bleue.....	50

LISTE DES ABRÉVIATIONS

3R	Réduire, réutiliser, recycler	PSE	Paiement pour services environnementaux
AfE	Adaptation fondée sur les écosystèmes	RAA	Recharge artificielle des aquifères
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau (<i>African Ministers' Council on Water</i>)	RENC	Ressources en eau non conventionnelles
APSA	Architecture africaine de paix et de sécurité	REP	Responsabilité élargie des producteurs
ARBE	Agriculture, développement rural, économie bleue et environnement durable	R&D	Recherche et développement
BAD	Banque africaine de développement	SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe (<i>Southern African Development Community</i>)
CER	Communautés économiques régionales	SFN	Solutions fondées sur la nature
CTS-ARBWE	Comité technique spécialisé de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'économie bleue, l'eau et l'environnement	STI	Science, technologie et innovation
CUA	Commission de l'Union africaine	TBA	Aquifères transfrontaliers (<i>Transboundary Aquifers</i>)
FAE	Facilité africaine de l'eau	TIC	Technologies de l'information et de la communication
GCRN	Gestion communautaire des ressources naturelles	UA	Union africaine
HLPW	Groupe de haut niveau des Nations Unies sur l'eau (<i>UN High-Level Panel on Water</i>)	WASH	Eau, assainissement et hygiène (<i>Water, sanitation and hygiene</i>)
IA	Intelligence artificielle	WASSMO	Système africain de suivi et de production de rapports dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (<i>Africa Water and Sanitation Sector Monitoring and Reporting System</i>)
IdO	Internet des objets	WEFE	Ecosystème des liens eau-énergie-alimentation (<i>Water-Energy-Food-Ecosystem Nexus</i>)
OB	Organisations de bassin	ZEBS	Zones économiques bleues spéciales
OSC	Organisations de la société civile	ZES	Zones économiques spéciales
PEID	Petits États insulaires en développement	ZLECAF	Zone de libre-échange continentale africaine
PIB	Produit intérieur brut		
PIDA-PAP	Programme pour le développement des infrastructures en Afrique Plan d'action prioritaire		
PPP	Partenariat public-privé		

LA VISION AFRICAINE DE L'EAU 2063 ET SA POLITIQUE CONNEXE

« Une Afrique résiliente, dotée d'un accès sécurisé à l'eau et d'un assainissement sûr pour tous »

Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063

La Vision africaine de l'eau 2063 vise à concrétiser une série de huit énoncés de vision (EV), telles que présentées ci-dessous.



ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

L'eau, moteur de la croissance économique et de la transformation sociale inclusive

Énoncé de vision n° 1

Un accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et durablement gérés pour toutes et tous.

Énoncé de vision n° 2

Une disponibilité durable de l'eau au service d'économies transformées et de populations croissantes et prospères, malgré une incertitude climatique accrue.

Énoncé de vision n° 3

Une économie bleue florissante qui valorise durablement les ressources aquatiques de l'Afrique pour impulser la prospérité, renforcer la résilience climatique, protéger les écosystèmes et améliorer le bien-être.



DIPLOMATIE, PAIX ET SÉCURITÉ

L'eau, catalyseur de la coopération et de l'intégration régionales

Énoncé de vision n° 4

Des systèmes de gouvernance de l'eau, des institutions et un leadership transformateur ancrés dans le droit international de l'eau et guidés par les principes de subsidiarité, de responsabilité et de transparence.

Énoncé de vision n° 5

Des bassins hydrographiques reconnus et gérés comme des biens communs naturels, au service de l'intégration régionale, de la paix, de l'inclusion sociale et de la stabilité politique.



DURABILITÉ ET RÉSILIENCE

L'eau au service d'économies et de communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique

Énoncé de vision n° 6

Des populations, des économies et des écosystèmes résilients, correctement protégés face aux risques de catastrophes naturelles et anthropiques liés à l'eau.



INNOVATION, CAPACITÉS ET INFORMATION

Énoncé de vision n° 7

Un capital humain développé, une autonomisation technologique et un apprentissage adaptatif qui répondent pleinement aux exigences d'une gestion efficace et durable des ressources naturelles africaines.

Énoncé de vision n° 8

Des systèmes d'information sur l'eau légitimes, intégrés et bien financés, qui soutiennent une prise de décision fondée sur la science, renforcent la résilience climatique et assurent une place centrale à la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification, d'investissement et d'allocation des ressources financières



INTRODUCTION



La vision commune de l'Afrique pour une prospérité inclusive et de meilleurs moyens de subsistance

Les aspirations de l'Afrique en matière de croissance économique, de transformation sociale, d'intégration régionale, de commerce, de paix et de sécurité dépendent de la garantie d'un approvisionnement durable en eau pour tous les usages.

L'agenda politique des États membres de l'Union africaine est actuellement dominé par le besoin urgent d'industrialisation, première étape vers la réduction de la pauvreté persistante.

L'ambition est la suivante :

1. Bâtir des économies robustes, compétitives et résilientes au changement climatique.
2. Accélérer la croissance de l'emploi et de la productivité du travail et, par conséquent,
3. Assurer un développement socio-économique inclusif et l'amélioration des moyens de subsistance

La réalisation de cette ambition repose sur la planification, le développement, l'utilisation et la gestion des ressources naturelles africaines afin de concrétiser la vision de l'Union africaine :

« Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale ».

Le programme 2063 de l'Union africaine, intitulé « L'Afrique que nous voulons », fournit le cadre et la feuille de route pour réaliser la vision de l'Union africaine d'ici 2063 en garantissant l'autosuffisance, l'intégration régionale, l'industrialisation et le renforcement des partenariats.

Le consensus politique est que la facilitation des investissements dans les énergies renouvelables propres, l'agriculture intelligente face au climat et la gestion durable des ressources en eau, entre autres, sous-tendent les approches stratégiques visant à respecter les engagements pris :

1. Éradiquer la faim en Afrique.
2. Réduire la pauvreté.
3. Stimuler le commerce intra-africain.
4. Renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production face à la variabilité climatique et aux risques associés.

5. S'attaquer à la fois aux facteurs environnementaux et au manque général d'opportunités économiques, ainsi qu'à la mauvaise qualité des services fournis au niveau local, qui entraînent des déplacements de populations et des migrations au sein de l'Afrique et à travers la Méditerranée.

Par conséquent, le thème de l'Union africaine pour 2026 est axé sur « **Garantir un approvisionnement durable en eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063** ».

Les ressources en eau de l'Afrique sont soumises à une pression croissante due à la croissance démographique, à l'urbanisation rapide et au développement économique.

La population du continent, qui était d'1,5 milliard d'habitants en 2024, devrait atteindre 2,5 milliards d'ici 2050 et 3,2 milliards d'ici 2070. Au minimum, la production alimentaire devrait presque doubler pour nourrir la population croissante. Cela signifie que les prélèvements d'eau prévus pour la production agricole devront passer de 160-180 km³/an en 2020 à 400-450 km³/an d'ici 2070.

Nos aspirations à des économies modernes et au progrès social, telles que défendues par l'Agenda 2063 de l'UA, nécessiteront une multiplication par dix de la consommation d'eau rien que pour la production d'énergie. Les besoins en eau pour la production d'énergie pourraient passer de moins de 12 à 15 km³/an à 60 à 70 km³/an, voire plus.

L'urbanisation et l'industrialisation rapides augmenteront la demande en eau. La trajectoire actuelle montre que le rythme de la croissance démographique et de l'urbanisation dépasse le taux d'expansion de la fourniture de services d'assainissement et d'hygiène. La poursuite de cette tendance risque d'aggraver la dégradation de l'environnement et la pollution des masses d'eau en raison de l'urbanisation et de l'industrialisation.

Les effets du changement climatique devraient amplifier ces pressions, en modifiant les régimes pluviométriques et la disponibilité de l'eau, en augmentant la fréquence et la gravité des inondations, des sécheresses et d'autres catastrophes liées à l'eau, et en obligeant à repenser la gestion de l'offre et de la demande.

Les implications pour la sécurité hydrique de l'Afrique sont profondes, tout comme les risques pour le développement, la paix et la stabilité.



De même, on ne saurait trop insister sur l'importance de mobiliser des capacités sectorielles adéquates en termes de dispositifs de gestion, de mesures administratives, d'incitations économiques, de ressources budgétaires et d'instruments permettant de s'adapter à la pénurie d'eau et de se préparer aux effets néfastes du changement climatique.

En outre, il y a les défis liés à la réalisation du développement durable par les petits États insulaires en développement (PEID) d'Afrique. Les PEID sont exposés à des risques élevés en raison de leur vulnérabilité aux catastrophes environnementales et aux problèmes environnementaux mondiaux. De nombreux PEID sont confrontés à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion côtière, qui menacent leur intégrité territoriale et, dans certains cas, leur existence même. Par ailleurs, ils sont confrontés au défi de l'insécurité énergétique causée par leur dépendance à l'égard des combustibles fossiles coûteux. Le changement climatique est un multiplicateur de risques : il exacerbe les défis existants en matière de sécurité et de développement. L'élévation du niveau de la mer, la mort des récifs coralliens et la fréquence et la gravité croissantes des catastrophes naturelles aggravent les conditions qui conduisent au déplacement, à la migration et à la fragilité des communautés.

En effet, d'une manière générale, les migrations au sein de l'Afrique et à travers la Méditerranée vers le sud de l'Europe ont atteint des niveaux critiques. Cette situation est en partie due à l'instabilité politique dans certaines régions africaines et alimentée par un manque général d'opportunités économiques et une mauvaise prestation de services au niveau local. En outre, les migrations menacent d'accroître les tensions autour des ressources et d'affecter la stabilité nationale et régionale.

Pour relever ces défis, il est essentiel de renforcer les systèmes de gouvernance et les structures de gestion de l'eau à tous les niveaux.

Le facteur commun à tous les défis et opportunités mentionnés ci-dessus est l'accès, l'utilisation et la gestion de l'eau et des ressources connexes en Afrique.

Les gouvernements, les sociétés et le secteur privé doivent prendre des mesures délibérées pour changer la façon dont nous utilisons et gérons l'eau afin de réaliser la vision de l'Union africaine : « **Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, animée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale** ».

Afin de parvenir à une croissance rapide et durable dans un contexte de changement climatique :

1. Les États membres doivent mettre en place de toute urgence des infrastructures hydrauliques coordonnées et des mesures institutionnelles afin de renforcer la résilience face aux chocs causés par les risques climatiques.
2. Les personnes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes, ont besoin de systèmes sociaux, environnementaux et de développement résilients au changement climatique.
3. Des systèmes résilients soutiendront et maintiendront la croissance de l'Afrique, ce qui améliorera les moyens de subsistance et favorisera une croissance durable. Cela est particulièrement vital pour les PEID, où le renforcement de la résilience est essentiel pour tirer pleinement parti de ressources souvent limitées.

La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles pour réduire efficacement la pauvreté, soutenir la croissance et construire une Afrique plus inclusive, plus pacifique et plus prospère. Cela s'applique directement à la poursuite des objectifs de l'Agenda 2063 par la création d'emplois, la promotion de l'industrialisation et le développement d'un développement résilient au changement climatique. Des approches délibérément inclusives en ce qui concerne les rôles et les responsabilités dans la gestion de l'eau et des ressources connexes sont essentielles pour que l'Afrique réalise pleinement son potentiel de développement.

Le moment d'agir, de créer des opportunités économiques et des emplois, et construire un avenir résilient au changement climatique, c'est maintenant. L'eau et l'assainissement sont des leviers stratégiques pour la transformation.



2. LA VISION AFRICAINE DE L'EAU 2063 ET SA POLITIQUE CONNEXE

Notre vision est la suivante : une Afrique résiliente, dotée d'un accès sécurisé à l'eau et d'un assainissement sûr pour tous.

Nous nous engageons donc à développer « la capacité de garantir un accès durable à des quantités suffisantes d'eau de qualité acceptable pour assurer les moyens de subsistance, le bien-être humain et le développement socio-économique, pour assurer la protection contre la pollution de l'eau et les catastrophes liées à l'eau, et pour préserver les écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique » (ONU-Eau, 2013).

2.1 Garantir la disponibilité durable de l'eau et des systèmes d'assainissement sûrs pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063

La Vision africaine de l'eau 2063 vise à mettre en œuvre un ensemble de huit énoncés de vision, chacun assortie de ses propres objectifs politiques. La réalisation de ces objectifs politiques permettra de libérer le potentiel de développement de l'Afrique et de soutenir la croissance économique et la transformation sociale, comme convenu dans l'Agenda 2063. Les énoncés de vision et les objectifs politiques s'appuient sur les enseignements tirés des

efforts déployés pour concrétiser, d'ici 2063, la vision d'une Afrique où nos ressources en eau sont utilisées de manière équitable et durable pour le développement socio-économique. Il est notamment nécessaire d'introduire de nouvelles approches dans les stratégies afin d'attirer des ressources financières proportionnées dans ce secteur. Les approches traditionnelles se sont révélées insuffisantes face à la demande et à la complexité croissantes.

Un changement de paradigme est nécessaire pour mettre en évidence la contribution économique de l'eau à tous les secteurs productifs, ainsi que sa contribution à l'amélioration des moyens de subsistance, au commerce et à l'intégration régionaux, à la paix et à la sécurité. Les principes de valorisation de l'eau sont prometteurs pour tenir cet engagement. Et la mobilisation de l'adhésion au plus haut niveau de la direction politique est reconnue comme une condition nécessaire pour traduire cette promesse en réalité.

Dans le même temps, il est dûment pris en compte que la gestion efficace des données sur l'eau à tous les niveaux est une question politique. L'information, c'est le pouvoir. Par conséquent, un environnement propice au

libre partage des données afin d'instaurer la confiance est une condition préalable à la mise en place d'une gestion efficace des informations sur l'eau. D'où l'accent mis sur la création d'institutions intermédiaires solides et compétentes afin de renforcer les systèmes de gestion de l'information.

En fin de compte, la vision et la politique sont un appel à l'action pour atteindre les objectifs fixés pour l'aspiration¹ de l'Agenda 2063 de l'UA, notamment en garantissant la sécurité de l'eau et la fourniture de services d'assainissement et d'hygiène gérés de manière sûre. Le tableau 1 montre le rôle essentiel de l'eau dans la réalisation des objectifs des sept aspirations de l'Agenda 2063.

¹ Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

Tableau 1 : Objectifs et domaines prioritaires des aspirations de l'Agenda 2063

Objectifs	Domaines prioritaires
Aspiration 1: Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.	
1. Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous les citoyens	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus, emplois et travail décents • Pauvreté, inégalités et faim • Sécurité sociale et protection sociale, y compris pour les personnes handicapées • Des habitats modernes et agréables à vivre et des services de base de qualité
2. Des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences fondée sur la science, la technologie et l'innovation	Révolution axée sur l'éducation et les compétences en matière de STI
3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris	Santé et nutrition
4. Des économies transformées	<ul style="list-style-type: none"> • Croissance économique durable et inclusive • Industrialisation et valeur ajoutée axées sur la science, la technologie et l'innovation • Diversification économique et résilience • Hôtellerie/tourisme
5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues	Productivité et production agricoles
6. Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources marines et énergie • Exploitation portuaire et transport maritime
7. Économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité • Modèles de consommation et de production durables • Sécurité hydrique • Résilience climatique et préparation et prévention des catastrophes naturelles • Énergies renouvelables

Objectifs	Domaines prioritaires
Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine	
8. Afrique unie (fédérale ou confédérée)	Cadre et institutions pour une Afrique unie
9. Des institutions financières et monétaires continentales sont mises en place et opérationnelles	Institutions financières et monétaires
10. Des infrastructures de classe mondiale sillonnent l'Afrique	Communications et connectivité des infrastructures
Aspiration 3 : Une Afrique caractérisée par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, la justice et l'état de droit	
11. Les valeurs démocratiques, les pratiques, les principes universels des droits humains, la justice et l'État de droit sont solidement ancrés	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et bonne gouvernance • Droits humains, justice et état de droit
12. Des institutions compétentes et un leadership transformateur en place	<ul style="list-style-type: none"> • Institutions et leadership • Développement participatif et gouvernance locale
Aspiration 4 : Une Afrique pacifique et sûre	
13. La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées	Maintien et préservation de la paix et de la sécurité
14. Une Afrique stable et pacifique	Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA en matière de paix et de sécurité
15. Une APSA pleinement opérationnelle et fonctionnelle	Piliers de l'APSA pleinement opérationnels et fonctionnels
Aspiration 5 : Une Afrique dotée d'une identité culturelle forte, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique partagées	
16. La renaissance culturelle africaine est prééminente	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et idéaux du panafricanisme • Valeurs culturelles et renaissance africaine • Patrimoine culturel, arts créatifs et entreprises
Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant sur le potentiel des Africain(e)s, en particulier des femmes et des jeunes, et prenant soin des enfants	
17. Égalité totale entre les sexes dans tous les domaines de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles • Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles
18. Jeunes et enfants engagés et autonomes	Autonomisation des jeunes et des enfants
Aspiration 7 : L'Afrique, un acteur et un partenaire mondial fort, uni, résilient et influent	
19. L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique	<ul style="list-style-type: none"> • La place de l'Afrique dans les affaires mondiales • Partenariat
20. L'Afrique assume l'entièvre responsabilité du financement de son développement	<ul style="list-style-type: none"> • Marché des capitaux africain • Système fiscal et recettes du secteur public • Aide au développement

Source: (CUA, 2014a)



LES HUIT ÉNONCÉS DE VISION

Les huit énoncés de vision représentent collectivement les leviers de transformation qui permettront à l'Afrique d'assurer son avenir en matière de sécurité hydrique. Ensemble, elles définissent les aspirations à long terme du continent et les mesures politiques nécessaires pour les réaliser.

ÉNONCÉ DE VISION N° 1

Un accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et durablement gérés pour toutes et tous.

L'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène joue un rôle important dans la poursuite des aspirations de développement de l'Afrique, compte tenu de leur incidence directe sur tous les indicateurs sociaux et économiques de base. Fournir à tous des services adéquats d'eau, d'assainissement et d'hygiène permettra de réduire la charge globale de morbidité et de promouvoir la dignité, l'inclusion et l'équité. Par de telles actes, seront posées les bases nécessaires à la réalisation et au maintien des objectifs de développement de l'Afrique.

Objectifs politiques

Environ la moitié seulement de la population africaine a accès à l'eau potable, et à peine 45% dispose de services d'assainissement et d'hygiène de base. La progression de l'offre de services reste en outre inférieure à la croissance démographique rapide et à l'urbanisation, tandis que les effets du changement climatique aggravent encore cette situation.

L'adhésion politique, l'engagement du secteur privé, la bonne gouvernance, les investissements délibérés dans l'innovation, le développement du capital humain et les systèmes de suivi, ainsi que l'application d'approches d'économie circulaire sont indispensables à la réalisation de cette vision.

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Garantir une disponibilité fiable d'une eau de qualité sûre pour tous les besoins des ménages.
2. Fournir des systèmes de distribution inclusifs, durables et résilients pour la fourniture de services d'assainissement et d'hygiène gérés de manière sûre.
3. Réduire les risques sanitaires et environnementaux liés aux déchets et à la pollution.

ÉNONCÉ DE VISION N° 2

Une disponibilité durable de l'eau au service d'économies transformées et de populations croissantes et prospères, malgré une incertitude climatique accrue.

L'eau est à la base de tous les secteurs de l'économie. L'utilisation directe de l'eau dans les secteurs de l'extraction et de la production entraîne une demande de services tels que la finance, l'assurance, l'immobilier, l'administration publique, l'information, la communication et la technologie (TIC), les transports et le commerce. L'activité économique dans les secteurs primaire et tertiaire crée des emplois, favorise la productivité du travail, la prospérité, l'amélioration du bien-être, la paix et

la sécurité. Il s'ensuit donc que l'efficacité de la gestion de l'eau et de la fourniture de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène devrait favoriser la croissance économique et la transformation sociale.

En substance, la réussite dans la garantie de la sécurité de l'approvisionnement en eau est un facteur clé qui influence les performances des autres secteurs économiques.

Objectifs politiques

Les effets négatifs du changement climatique et de la variabilité climatique croissante ont des implications majeures pour les ambitions de croissance de l'Afrique. Les projections d'une augmentation générale des températures moyennes en Afrique devraient entraîner une variabilité accrue des précipitations et une augmentation de la fréquence des conditions météorologiques extrêmes. Cela représente un défi bien plus grand que la seule pénurie d'eau, dans la mesure où ces deux extrêmes – trop peu d'eau et trop d'eau – doivent être gérés dans des conditions incertaines.

Bien qu'il existe des incertitudes quant à la nature exacte des effets de la variabilité climatique et du changement climatique, le consensus général est qu'ils auront un

impact sur le cycle hydrologique. Cela modifiera la répartition et l'accessibilité des ressources en eau. Les risques et les incertitudes liés à la productivité économique et à la stabilité politique augmentent, tout comme les cas de sécheresse, d'inondations et d'autres catastrophes liées à l'eau.

L'eau est le principal vecteur par lequel le changement climatique aura un impact sur le développement. La gestion des ressources en eau devrait donc être la clé de voûte de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets en Afrique. Des mesures et des mécanismes sont nécessaires pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau et garantir la fiabilité de celui-ci.

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Gérer la demande et la qualité de l'eau, et améliorer l'efficacité de la production, de l'approvisionnement et de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs.
2. Accroître la productivité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs.
3. Renforcer les capacités de gestion des risques de catastrophes liées à l'eau grâce à des solutions de stockage naturel et à des infrastructures hydrauliques convenues.
4. Anticiper et répondre à l'augmentation de la demande en eau :
 - a. Produire davantage de denrées alimentaires
 - b. pour la production d'énergie afin de soutenir la modernisation des économies et le progrès social
 - c. en raison de la croissance rapide de la population, de l'urbanisation croissante et des lacunes en matière d'assainissement.

ÉNONCÉ DE VISION N° 3

Une économie bleue florissante qui valorise durablement les ressources aquatiques de l'Afrique pour impulser la prospérité, renforcer la résilience climatique, protéger les écosystèmes et améliorer le bien-être

Les écosystèmes aquatiques côtiers, marins et intérieurs de l'Afrique offrent un potentiel immense et largement inexploité pour :

1. Favoriser une croissance inclusive.
2. Débloquer les chaînes de valeur régionales.
3. Créer des emplois.
4. Améliorer la sécurité alimentaire et énergétique.
5. Renforcer la résilience climatique.

Objectifs politiques

Pour réaliser ce potentiel, l'Afrique doit trouver un équilibre entre exploitation économique, préservation des écosystèmes et équité sociale. Cela implique d'investir dans la recherche, l'innovation, les infrastructures et les systèmes de gouvernance qui garantissent la santé à long terme des environnements marins et des communautés qui en dépendent.

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Développer et gérer de manière durable les services et les secteurs de l'économie bleue afin de favoriser le progrès social inclusif dans une Afrique diversifiée.
2. Investir dans la recherche, l'innovation, les infrastructures et les installations afin de soutenir les activités liées à l'océan.
3. Développer des infrastructures et mettre en œuvre des mesures institutionnelles pour renforcer la résilience des petits États insulaires en développement (PEID) d'Afrique face aux chocs causés par les risques climatiques.
4. Gérer les pêcheries maritimes et prévenir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qui nuit aux économies et contribue à l'insécurité, en particulier dans les petits États insulaires en développement.
5. Prévenir et réduire la pollution des milieux marins, notamment par les déchets plastiques et les rejets industriels.



ÉNONCÉ DE VISION N° 4

Des systèmes de gouvernance de l'eau, des institutions et un leadership transformateur ancrés dans le droit international de l'eau et guidés par les principes de subsidiarité, de responsabilité et de transparence

Les solutions durables aux efforts déployés par l'Afrique pour éradiquer la pauvreté et éliminer la faim sont celles qui s'attaqueront aux contraintes de gouvernance et de capacité institutionnelle qui sous-tendent l'insécurité hydrique. Il est particulièrement important d'attirer dans le secteur de l'eau des investissements à la hauteur de son importance pour les ambitions de développement de l'Afrique. Cela implique d'améliorer les perspectives d'investissement dans le développement

des infrastructures hydrauliques, ainsi que les capacités de gouvernance et de gestion de l'eau à tous les niveaux. En outre, un leadership fort dans le domaine de l'eau doit instaurer la confiance et garantir que les services liés à l'eau soient accessibles à tous, en particulier aux femmes, aux jeunes et aux groupes marginalisés. On ne saurait donc trop insister sur l'urgence de mobiliser des capacités sectorielles adéquates.

Objectifs politiques

Des améliorations des dispositifs de gestion, des mesures administratives, des incitations économiques, des ressources budgétaires et des instruments sont nécessaires pour s'adapter à la pénurie d'eau et se préparer aux effets néfastes du changement climatique.

Les objectifs politiques sont de renforcer les systèmes de gouvernance afin de réduire l'insécurité hydrique et d'endiguer les facteurs économiques et sociaux à l'origine du chômage, des migrations, des déplacements de population et de l'insécurité régionale.

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Créer un environnement propice à l'instauration de la confiance en encourageant :
 - a. La responsabilité et la transparence.
 - b. Le partage et l'échange de données et d'informations.
 - c. La collaboration dans la mobilisation des ressources nécessaires aux investissements.
2. Garantir une participation large, inclusive et active des parties prenantes, avec des objectifs clairs en matière d'égalité des sexes et des possibilités de collaboration entre les secteurs public et privé.
3. Mobiliser l'engagement politique et informer les processus décisionnels connexes.
4. Soutenir la normalisation des processus afin de générer et d'appliquer des connaissances pour améliorer l'efficacité des dispositifs de gestion des ressources.

Le renforcement des systèmes de gouvernance peut réduire l'insécurité hydrique.



ÉNONCÉ DE VISION N° 5

Des bassins hydrographiques reconnus et gérés comme des biens communs naturels, au service de l'intégration régionale, de la paix, de l'inclusion sociale et de la stabilité politique

Les bassins hydrographiques constituent l'unité de gestion de l'eau et des ressources connexes. Ils sont essentiels à l'amélioration des fonctions hydrologiques² à tous les niveaux et, à terme, pour répondre à la demande croissante en ressources. Si la pénurie d'eau imminente et la double menace du changement climatique et de la variabilité climatique peuvent favoriser la coopération, des accords de gouvernance de l'eau délibérément conclus sont nécessaires pour garantir :

1. Un accès équitable à l'eau et aux services connexes pour tous les groupes sociaux et économiques, et la concrétisation des avantages qui en découlent pour la société.
2. L'utilisation efficace de l'eau pour la croissance économique et la réduction de la pauvreté.
3. Les fonctions et services écosystémiques.
4. L'égalité des droits et des chances pour les parties prenantes de participer aux processus décisionnels.

² Comprenant la gestion des ressources en eau (GRE) ; l'approvisionnement en eau et l'assainissement (AEA) ; et la réduction des risques de catastrophes liées à l'eau (RRC).

Objectifs politiques

Pour maintenir la prospérité économique et sociale, il est impératif que les bassins hydrographiques soient protégés, gérés et développés de manière à garantir leur intégrité et leur capacité à maintenir la disponibilité de l'eau. Assurer la sécurité intergénérationnelle nécessitera des compromis entre les différentes utilisations de l'eau et la protection des écosystèmes.

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Poursuivre la gestion et la gouvernance transfrontalières des ressources hydriques et environnementales axées sur l'investissement.
2. Garantir un accès équitable aux avantages des ressources en eau partagées, en favorisant l'intégration régionale et la paix, et en stimulant la prospérité partagée et la santé écologique dans tous les États riverains.
3. Intégrer la protection des sources d'eau afin de maintenir la qualité et la quantité de l'eau.
4. Lutter contre la pollution, la contamination et les autres menaces pesant sur la qualité de l'eau dans les plans d'eau
5. Gérer les risques et les dangers liés à l'eau, tels que les inondations et les sécheresses.
6. Mettre en œuvre des approches intégrées, notamment le lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes, en s'appuyant sur les fondements de la gestion intégrée des ressources en eau.

ÉNONCÉ DE VISION N° 6

Des populations, des économies et des écosystèmes résilients, correctement protégés face aux risques de catastrophes naturelles et anthropiques liés à l'eau

L'environnement et les ressources naturelles, en particulier l'eau douce, sont essentiels à la productivité de secteurs tels que l'agriculture, l'industrie et la pêche et, par conséquent, à la libération du potentiel de développement de l'Afrique. Plus précisément, les relations clés entre l'eau, les populations et les écosystèmes comprennent :

1. L'accès à l'eau potable, essentiel à la santé des communautés humaines. La disponibilité de l'eau douce est un facteur déterminant dans les efforts visant à garantir la sécurité alimentaire et énergétique, ainsi qu'à accroître la production industrielle. La qualité des écosystèmes d'eau douce a un impact direct sur le bien-être et la productivité de la population et, par conséquent, sur la durabilité de la croissance économique et du développement.
2. Les terres, qui constituent le facteur le plus important pour la production et la survie des populations africaines. Environ 70 % de la main-d'œuvre africaine travaille dans l'agriculture, qui contribue à plus de 25 % du PIB, et à un pourcentage nettement plus élevé dans certains pays.
3. Les forêts, les zones boisées et les zones humides sont appréciées pour les services qu'elles fournissent. Elles constituent d'importants bassins versants pour les systèmes de ressources en eau douce de l'Afrique. Elles régulent les conditions climatiques et préservent les écosystèmes et la biodiversité.
4. Les ressources biotiques qui permettent à l'Afrique de développer ses secteurs de la pêche, de l'aquaculture et de la mariculture et favorisent l'émergence d'industries pharmaceutiques, chimiques et cosmétiques dynamiques. Elles offrent de nouvelles voies d'industrialisation liées aux atouts naturels.
5. L'extraction des ressources minérales et la production de nouvelles ressources énergétiques qui fournissent les matières premières nécessaires à l'industrialisation basée sur les ressources. Elles placent l'Afrique au centre du commerce mondial des produits à valeur ajoutée, et non plus comme simple fournisseur de matières premières non transformées (CEA, 2016)

Cependant, la population africaine croît à un rythme bien supérieur à la moyenne mondiale, tandis que l'on observe une urbanisation rapide sur tout le continent. Les ressources environnementales et naturelles de l'Afrique, en particulier les ressources en eau douce, sont gravement dégradées. Cela s'explique principalement par des défaillances en matière d'assainissement et

d'hygiène, notamment l'insuffisance des services fournis et les pratiques dangereuses, le rejet des eaux usées brutes, l'élimination des déchets solides dans les rivières et les systèmes de drainage des eaux pluviales, les lixiviats provenant des décharges et la pollution due aux effluents miniers et industriels.

Objectifs politiques

Afin de renforcer la résilience et de protéger les populations, les économies et les écosystèmes contre les risques de catastrophes liés à l'eau, les objectifs politiques suivants ont été fixés.

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Maintenir l'intégrité et le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, de la source à la mer.
2. Élaborer des cadres politiques et réglementaires garantissant que l'utilisation des ressources en eau douce, marines et connexes est appropriée afin de maximiser la production sans compromettre ni dégrader la biodiversité. À cet égard, l'approche des grands écosystèmes marins (GEM) adoptée par la communauté océanographique constitue un bon guide.
3. Améliorer et modifier les pratiques de production afin de réduire la pollution par les effluents provenant des secteurs ayant un impact sur l'eau et la biodiversité, en particulier l'agriculture, la sylviculture, la pêche, le tourisme et l'extraction des ressources naturelles
4. Garantir un partage juste et équitable des avantages découlant des services écosystémiques, en particulier aux niveaux communautaire et local.
5. Garantir des investissements inclusifs dans l'information, les institutions et les infrastructures naturelles et bâties qui réduisent la vulnérabilité et soutiennent les communautés, les moyens de subsistance, les systèmes de production, les économies et les systèmes sociaux, environnementaux et de développement résilients au changement climatique.



ÉNONCÉ DE VISION N° 7

Un capital humain développé, une autonomisation technologique et un apprentissage adaptatif qui répondent pleinement aux exigences d'une gestion efficace et durable des ressources naturelles africaines

La demande en matière de développement des capacités humaines dans le secteur de l'eau est définie par le rôle que joue l'eau dans les ambitions de développement socio-économique de l'Afrique, telles qu'elles sont énoncées dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine. La nécessité expresse d'investir dans le capital humain est essentielle pour réaliser les aspirations du continent en matière d'autosuffisance, d'intégration régionale, d'industrialisation et de renforcement des partenariats. Il est essentiel d'investir dans la formation de professionnels qualifiés, de chercheurs, de jeunes et d'institutions pour favoriser l'innovation, la résilience et une gouvernance adaptive de l'eau.

Objectifs politiques

Compte tenu de ce qui précède, les objectifs politiques en matière de développement du capital humain visant à répondre aux exigences de la sécurité de l'approvisionnement en eau, domaine prioritaire de l'Agenda 2063, sont indiqués ci-dessous.

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Faire progresser la recherche locale sur les orientations scientifiques et technologiques en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, y compris la recherche sur les technologies vertes.
2. Promouvoir la science, la technologie, l'innovation et le développement des compétences pour la production et l'application de connaissances afin de garantir la sécurité de l'eau.
3. Appliquer des outils numériques et des systèmes intelligents, notamment des solutions basées sur le big data et l'Internet des objets (IdO), pour améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau et mettre en place des systèmes d'alerte précoce.
4. Élaborer et mettre en œuvre un cadre politique et des stratégies pour :
 - a. Investir dans la prise de décision fondée sur des données scientifiques et l'appui aux politiques grâce à la collecte de données, la production d'informations et de connaissances, leur application, leur partage, la mise en réseau et la médiation.
 - b. La recherche sur les technologies vertes dans le secteur de l'eau.
 - c. L'économie bleue/l'économie océanique pour une croissance économique accélérée.
 - d. Financement de l'innovation, de la recherche et de l'entrepreneuriat mené par les jeunes.



ÉNONCÉ DE VISION N° 8

Des systèmes d'information sur l'eau légitimes, intégrés et bien financés, qui soutiennent une prise de décision fondée sur la science, renforcent la résilience climatique et assurent une place centrale à la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification, d'investissement et d'allocation des ressources financières.

Il est urgent d'investir dans le développement des capacités institutionnelles et humaines en mettant l'accent sur les systèmes d'information intégrés afin de soutenir la prise de décisions fondées sur des données scientifiques pour la résilience climatique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

La prise de décision axée sur les résultats doit être fondée sur des données et soutenue par des systèmes innovants et technologiques qui améliorent l'efficacité grâce à l'intégration de différentes fonctions.

Des systèmes d'information sur l'eau crédibles et légitimés offrent des possibilités de compréhension commune et constituent donc la base pour instaurer la confiance.

Objectifs politiques

Les objectifs politiques sont les suivants :

1. Institutionnaliser l'application des principes de valorisation de l'eau et de l'économie circulaire afin de justifier économiquement :
 - a. Une meilleure hiérarchisation de la gestion des ressources en eau et de la fourniture de services d'hygiène et d'assainissement gérés de manière sûre dans la planification économique nationale et l'allocation des ressources financières.
 - b. Financement et investissements intersectoriels afin de garantir la viabilité des investissements dans les secteurs productifs dépendants de l'eau.
2. Renforcer les systèmes d'information pour :
 - a. Identifier et prendre en compte les multiples valeurs de l'eau pour différents groupes et intérêts dans toutes les décisions qui la concernent.
- b. Concilier les valeurs de l'eau de manière équitable, transparente et inclusive.
- c. Articuler l'économie de l'assainissement, les déchets en tant que ressource et les innovations en matière de valorisation des déchets.
- d. Sensibiliser et informer le public sur la valeur intrinsèque de l'eau et son rôle essentiel dans tous les aspects de la vie, ainsi que sur l'économie circulaire de l'assainissement.
3. Améliorer l'environnement favorable et fournir des garanties pour renforcer la confiance des investisseurs et surmonter les risques politiques et non commerciaux associés aux investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.



3. CADRE D'ACTION

Nous avons l'intention de répondre aux besoins fondamentaux en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène, de garantir l'approvisionnement alimentaire, de protéger les écosystèmes, de partager les ressources en eau, de gérer les risques, de valoriser l'eau et de la gérer de manière judicieuse grâce à quatre piliers :

- 1. Économie et société : utiliser les ressources en eau de l'Afrique pour permettre la croissance économique et une transformation sociale inclusive.**
- 2. Diplomatie, paix et sécurité : exploiter le potentiel des ressources en eau partagées de l'Afrique pour catalyser la coopération et l'intégration régionales.**
- 3. Durabilité et résilience : l'eau au service d'économies et de communautés durables sur le plan environnemental et résilients au changement climatique.**
- 4. Innovation, capacités et information : développer des capacités et des systèmes efficaces d'aide à la prise de décision pour instaurer la confiance à tous les niveaux.**

3.1. Économie et société : l'eau au service de la croissance économique et d'une transformation sociale inclusive

L'eau et l'assainissement jouent un rôle important dans la poursuite des aspirations de développement de l'Afrique, compte tenu de leur incidence directe sur tous les indicateurs sociaux et économiques de base. Tous les secteurs de l'économie sont influencés par l'eau.

L'utilisation directe de l'eau dans les secteurs de l'extraction et de la production entraîne une demande de services tels que la finance, l'assurance, l'immobilier, l'administration publique, les TIC, les transports et le commerce. L'activité économique dans les secteurs primaire et tertiaire crée des emplois et améliore la productivité du travail, la prospérité, le bien-être, la paix et la sécurité.

Ainsi, une gestion efficace de l'eau, parallèlement à la fourniture de services d'approvisionnement en eau potable, d'assainissement et d'hygiène, est indispensable pour parvenir à une croissance économique inclusive et à une

transformation sociale. La réussite en matière de sécurité de l'approvisionnement en eau est un facteur clé qui influence les performances des autres secteurs de l'économie.

Ce pilier soutient directement l'aspiration n° 1 de l'Agenda 2063 de l'UA : « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ». Les réponses politiques relevant de ce pilier s'inscrivent dans une approche qui considère l'eau comme un atout stratégique pour le développement durable du continent. Une gouvernance et une mobilisation efficaces sont donc encouragées par une action intégrée sur quatre axes principaux :

1. Surmonter la pénurie d'eau.
2. L'utilité temporelle.
3. La quantité.
4. Une qualité de l'eau adaptée aux différentes utilisations.

3.1.1 Surmonter la pénurie d'eau

Les ressources en eau en Afrique ne se trouvent pas toujours là où elles sont le plus nécessaires, ce qui crée un déséquilibre spatial entre l'offre et la demande. Pour combler cet écart, il faut coopérer pour développer les infrastructures, mobiliser des financements et donner la priorité à l'eau dans l'agenda politique afin de garantir la disponibilité de l'eau.

L'accent sera mis sur deux domaines clés : premièrement, les solutions qui montrent une voie viable pour surmonter la pénurie d'eau et, deuxièmement, l'instauration d'une confiance solide dans leur potentiel d'investissement. En prouvant l'efficacité de ces solutions et leur rentabilité financière, nous pouvons instaurer la confiance politique nécessaire pour attirer les capitaux.

Pour y parvenir, il faut renforcer les institutions, mobiliser des financements durables et créer des instruments politiques qui favorisent la coopération. Nous ouvrirons ainsi la voie à la mise en place de solutions plus résilientes et plus inclusives en matière de sécurité hydrique.

3.1.1.1. Intégrer la valorisation de l'eau dans les priorités économiques fondamentales et les secteurs à fort impact

Il est essentiel de positionner la sécurité de l'eau comme un catalyseur des principaux objectifs nationaux de développement. Cela devrait fournir une justification convaincante pour un engagement politique et, par extension, une priorité dans les allocations budgétaires nationales et l'engagement du secteur privé. La mise en avant de l'eau dans la planification centrale permettra de faire passer ce secteur d'une préoccupation sectorielle à un fondement reconnu de la croissance et de la compétitivité nationales.

L'un des principaux axes d'action consistera à quantifier et à communiquer la manière dont la garantie d'un accès fiable à l'eau permet d'obtenir des résultats spécifiques et politiquement convaincants, notamment :

1. Dynamiser les pôles industriels pour créer des emplois.
2. Soutenir les exportations agricoles à forte valeur ajoutée.
3. Soutenir le progrès social et les ambitions de développement.
4. Promouvoir la paix, la sécurité et des moyens de subsistance de qualité afin de prévenir les déplacements forcés et les migrations.

Plus important encore, ces dépendances concrètes à l'eau devraient être explicitement intégrées dans les plans de développement nationaux. La mise en œuvre de cette approche devrait être prioritaire grâce à des initiatives ciblées et inclusives en matière d'infrastructures qui relient les sources d'eau aux zones cibles pour le développement.

Cette approche devrait apporter des avantages socio-économiques immédiats, tels que la création d'emplois, des gains de productivité et une expansion économique, qui permettront à leur tour de constituer le capital politique nécessaire à une mise à l'échelle plus large.

3.1.1.2. Donner la priorité à la GIRE pour les interventions en faveur du développement

Compte tenu de ce qui précède, le point de départ devrait être le lancement d'un certain nombre de centres de GIRE (gestion intégrée des ressources en eau) stratégiquement essentiels et politiquement réalisables pour le développement. Ces centres appliqueront les principes de la gestion intégrée des ressources en eau afin de relier les sources d'eau disponibles à des zones spécifiques prioritaires pour le développement à moyen terme. Afin de maximiser l'efficacité, ces projets de GIRE pour le développement devraient combiner :

1. Des systèmes d'approvisionnement en eau optimisés qui minimisent les pertes.
2. Développement de sources sur mesure, notamment le traitement approprié des sources d'eau de surface ; pompage à énergie solaire pour les eaux souterraines et en particulier les aquifères profonds ; et dessalement modulaire avec gestion des saumures près des côtes.
3. Accords garantis de prélèvement d'eau avec les principaux services publics, industries, exploitations agricoles, mines ou autres intérêts

Les retombées économiques à court terme de ces initiatives stratégiques d'intégration de l'économie de l'eau, en termes d'emplois, d'augmentation de la productivité et de contribution à une croissance économique plus large, permettront :

1. De réduire le risque perçu lié à l'investissement.
2. De fournir des preuves de réussite et l'adhésion des parties prenantes afin de déployer ces solutions à grande échelle pour surmonter la pénurie d'eau.

3.1.1.3. Déployer des mécanismes solides de réduction des risques et de financement mixte

Il est urgent de s'attaquer directement aux principaux obstacles à l'investissement, à savoir :

1. Risque politique.
2. Incertitude des revenus.
3. Exigences élevées en matière de capital initial.

Pour éliminer ces obstacles, il est nécessaire de mettre au point des instruments standardisés de réduction des risques à l'échelle de l'Afrique, spécialement destinés à garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau. Ceux-ci devraient inclure :

- Des garanties de crédit partielles de la Banque africaine de développement et des institutions financières continentales et régionales connexes pour couvrir les risques souverains.
- Des mécanismes de financement basés sur les résultats, dans le cadre desquels les fonds publics ne subventionnent les paiements qu'après vérification des étapes franchies en matière de gestion de l'eau et/ou de fourniture de services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène.
- Des projets communs visant à atteindre une certaine échelle et à diversifier les risques, ce qui les rendra plus attrayants pour les investisseurs institutionnels et les fonds de pension.
- La mise en place de cadres tarifaires clairs et à long terme qui reflètent la valeur réelle des services liés à l'eau afin d'assurer la sécurité des revenus. Ces cadres doivent garantir le recouvrement des coûts pour un fonctionnement durable tout en offrant des subventions ciblées pour les besoins humains fondamentaux et les petits exploitants productifs. Un facteur de réussite essentiel sera la conclusion d'accords de prélèvement d'eau avec des locataires clés tels que les services publics, les industries et les exploitations agricoles commerciales afin de garantir des flux de revenus et de réduire les risques liés à l'investissement initial.

3.1.1.4. Tirer parti des cadres continentaux pour obtenir l'adhésion politique et la légitimité

Les investissements visant à garantir une Afrique résiliente et sûre sur le plan de l'approvisionnement en eau, avec un assainissement sûr pour tous, doivent être présentés comme le fondement de la réalisation des objectifs de l'Agenda 2063, de l'accord de la ZLECAF et des aspirations à une prospérité partagée. Pour mettre en œuvre cet engagement, il convient d'ancrer les initiatives connexes dans des programmes continentaux établis, tels que le Programme d'action prioritaire du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique (PIDA), qui fournit un cadre d'action éprouvé. Le meilleur moyen d'y parvenir est de conclure des accords régionaux structurés qui, guidés par les principes applicables du droit international, apportent la clarté et la confiance nécessaires à l'engagement régional.

Il est nécessaire d'élever la sécurité de l'approvisionnement en eau au rang d'impératif politique continental afin de légitimer les projets à usages multiples et, par conséquent, de fournir la base nécessaire pour engager des ressources nationales afin de financer la coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau. Les retombées à court terme démontrables de ces initiatives sont essentielles pour réduire le risque d'investissement perçu et justifier l'engagement politique soutenu nécessaire pour étendre les solutions à l'ensemble du continent.

3.1.2 La dimension temporelle : améliorer la fiabilité et la prévisibilité de l'approvisionnement en eau en Afrique au fil des saisons et des années

Les systèmes hydrologiques africains sont soumis à une variabilité temporelle croissante, avec des sécheresses plus fréquentes, des précipitations irrégulières et des inondations plus intenses. Des interventions stratégiques sont nécessaires pour optimiser la disponibilité temporelle et la fiabilité des ressources en eau. L'accent est mis sur l'atténuation des effets de la variabilité entre les périodes humides et sèches et sur le renforcement de la résilience à long terme grâce aux stratégies ci-dessous.

3.1.2.1. Stratégies de stockage de l'eau à échelle intégrée

Il existe un potentiel considérable pour augmenter de manière significative la capacité de captage et de stockage de l'eau pendant les périodes de fortes précipitations afin de l'utiliser en période de pénurie. Une approche combinée qui tire parti des infrastructures construites et des solutions naturelles offre la voie la plus durable. La construction et la réhabilitation stratégiques, convenues conjointement, de barrages et de réservoirs polyvalents permettront d'augmenter la capacité de stockage en surface, d'atténuer les effets des sécheresses et de réduire les risques d'inondations.

Parallèlement, des investissements importants sont nécessaires pour améliorer la rétention d'humidité des sols et restaurer et protéger les écosystèmes naturels de stockage de l'eau, notamment les zones humides et les plaines inondables. Une gestion efficace de ces systèmes naturels renforcera leur fonction de tampon, en libérant lentement l'eau stockée, en rechargeant les nappes phréatiques et en réduisant les pics de crue. En retour, les perturbations économiques causées par les sécheresses devraient être réduites et les communautés et les infrastructures protégées contre les dommages causés par les inondations, ce qui favorisera la stabilité et la croissance économiques. Le stockage devrait être considéré comme un bien public intersectoriel, soutenant l'agriculture, l'approvisionnement urbain, l'énergie et l'atténuation des catastrophes.

3.1.2.2. Donner la priorité aux eaux souterraines en tant que réserve stratégique résiliente au climat

Les ressources en eaux souterraines sont la source d'eau la plus résiliente au changement climatique en Afrique. Intrinsèquement moins vulnérables à la variabilité climatique à court terme, elles doivent être gérées comme la pierre angulaire de la stratégie africaine en matière de sécurité hydrique et de résilience à la sécheresse. Cela nécessite des efforts concertés pour cartographier

les systèmes aquifères à travers le continent, établir des limites d'extraction durables basées sur les taux de recharge et mettre en œuvre des programmes de recharge aquifère gérée (RAA). Il est tout aussi essentiel de protéger les zones de recharge contre la pollution et l'empietement. Une infrastructure fonctionnelle pour les eaux souterraines constituera une bouée de sauvetage fiable pendant les sécheresses prolongées, en particulier dans les régions arides et semi-arides. Une gestion stratégique transformera les eaux souterraines en un tampon prévisible, contribuant directement à la résilience rurale, à la stabilité sociale, au maintien des moyens de subsistance pendant les périodes de sécheresse et à la poursuite de l'activité économique.

3.1.2.3. Mettre en œuvre des systèmes complets de gestion des risques d'inondation et de sécheresse

Pour renforcer la résilience face aux phénomènes hydrologiques extrêmes, il faut passer d'une gestion réactive à une gestion proactive et intégrée des risques. Des systèmes d'alerte précoce robustes pour les inondations et les sécheresses, s'appuyant sur des données météorologiques avancées et les technologies de l'information, doivent être accessibles à tous afin d'aider les communautés, les agriculteurs et les entreprises à se préparer et à s'adapter.

Les politiques et réglementations en matière d'aménagement du territoire doivent appliquer rigoureusement les restrictions en matière de construction dans les zones à haut risque d'inondation et promouvoir un urbanisme sensible à l'eau intégrant des surfaces perméables, des infrastructures vertes et des bassins de rétention des eaux pluviales.

Des programmes coordonnés de gestion des bassins versants visant à obtenir des avantages transfrontaliers sont une réponse nécessaire pour minimiser les risques d'inondation et améliorer l'infiltration pour la recharge des nappes phréatiques. À l'échelle du bassin, leur valeur réside dans la gestion des régimes d'écoulement, l'amélioration de la recharge des nappes phréatiques et la réduction des pics d'inondation en aval.

L'adoption généralisée de technologies et de pratiques économies en eau, telles que l'irrigation goutte à goutte dans l'agriculture, la réutilisation et le recyclage de l'eau dans les municipalités et les industries, ainsi que la détection et la réduction des fuites dans les réseaux municipaux, permettra de réduire la demande globale en eau et d'augmenter les réserves disponibles pendant les périodes de sécheresse.

3.1.3 La dimension quantitative : améliorer le développement durable des ressources et augmenter l'approvisionnement en eau pour répondre à la demande

Pour améliorer la disponibilité de l'eau, il faut opérer un changement fondamental vers une gestion intégrée et efficace de toutes les sources de ressources. Une augmentation durable passe par l'optimisation de l'efficacité et de la productivité des sources conventionnelles telles que les rivières et les aquifères, tout en développant de manière stratégique les ressources non conventionnelles.

Une condition essentielle est la coordination des investissements dans des solutions d'infrastructures naturelles et artificielles – protection des bassins versants, des zones humides et des zones de recharge – afin de préserver le rendement et la qualité de l'eau à la source. Parallèlement, une gestion systématique de la demande grâce à l'innovation technologique, à des incitations économiques et à des mesures réglementaires est essentielle pour optimiser l'utilisation de chaque goutte extraite, au-delà des seules solutions axées sur l'offre.

Une approche à plusieurs volets est nécessaire pour augmenter la disponibilité de l'offre et améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs.

3.1.3.1. Développer la collecte des eaux de pluie

Il existe un potentiel important pour développer considérablement la collecte des eaux de pluie, qui ne contribue actuellement que de manière minime à l'approvisionnement municipal³. Dans les zones urbaines, elle peut à la fois augmenter l'approvisionnement et atténuer les problèmes liés aux eaux pluviales. Les politiques doivent rendre obligatoires et encourager les systèmes intégrés de collecte des eaux de pluie dans les nouveaux aménagements, tout en soutenant les rénovations et en tirant les leçons des écarts par rapport aux objectifs passés.

3.1.3.2. Maximiser la productivité de l'eau verte dans l'agriculture

L'eau verte – l'humidité du sol provenant des précipitations – joue un rôle central dans l'agriculture pluviale, qui domine la production alimentaire en Afrique. Il est tout aussi essentiel d'augmenter l'utilisation productive de l'eau verte dans l'agriculture grâce à une meilleure gestion des terres, à des cultures résistantes à la sécheresse et à des techniques de conservation de l'humidité du sol. Ces mesures augmenteront directement la quantité d'eau disponible pour la production alimentaire et les écosystèmes et, par conséquent, soutiendront les moyens de subsistance ruraux et la sécurité alimentaire.

³ La contribution de l'eau de pluie à la consommation totale d'eau municipale ne représentait que 1,49 % en 2013, alors que l'objectif était de 10 % d'ici 2015.

3.1.3.3. Assurer le développement durable des ressources en eaux souterraines

En outre, le développement durable des ressources en eaux souterraines est essentiel, en particulier dans les régions qui dépendent fortement de ces ressources mais disposent de données limitées. Cela nécessite des investissements urgents dans la cartographie complète des eaux souterraines, les réseaux de surveillance et les études de recharge afin de comprendre la disponibilité d'assurer la durabilité à long terme. En outre, l'amélioration des connaissances sur les caractéristiques et l'utilisation des ressources en eaux souterraines permettra d'éviter l'épuisement des ressources qui risque de compromettre les économies rurales et la sécurité de l'approvisionnement en eau dans les zones urbaines. L'amélioration des connaissances et de la surveillance réduira la vulnérabilité, en particulier dans les régions où les eaux de surface sont limitées ou soumises à des variations saisonnières.

3.1.3.4. Gestion conjointe des eaux de surface et souterraines

L'optimisation de la gestion intégrée des systèmes d'eau de surface et souterraine doit être institutionnalisée afin de renforcer la résilience. Des stratégies d'utilisation conjointe, fondées sur des données fiables, permettront d'équilibrer les prélèvements entre les rivières, les lacs et les aquifères. La RAA utilisant les excédents d'eau de surface ou les eaux usées traitées de manière sûre pendant les périodes humides améliorera la disponibilité des eaux souterraines en tant que réserve stratégique en cas de sécheresse. Cette approche intégrée renforcera la sécurité hydrique des communautés rurales et des centres urbains en pleine croissance et favorisera la stabilité des moyens de subsistance et la protection sociale.

3.1.3.5. Accélérer le développement des ressources en eau non conventionnelles

Les interventions politiques visant à accélérer le développement et l'utilisation des ressources en eau non conventionnelles (RENC) permettront d'augmenter l'approvisionnement. Il est essentiel d'investir dans des systèmes de traitement des eaux usées rentables et efficaces sur le plan énergétique afin de permettre leur réutilisation en toute sécurité dans l'industrie, l'agriculture et le verdissement urbain. Le déploiement stratégique de systèmes de dessalement alimentés par des énergies renouvelables offre des solutions aux villes côtières et aux régions arides confrontées à une pénurie absolue. L'expansion des sources d'eau non conventionnelles permettra de diversifier le portefeuille de ressources en eau et de réduire la pression sur les écosystèmes d'eau douce, dans le but de renforcer l'activité économique. Il sera essentiel d'établir des normes réglementaires et des modèles économiques clairs afin de rendre ces sources viables et d'atténuer les effets secondaires négatifs sur l'environnement.

3.1.3.6. Gestion de la demande et amélioration de l'efficacité de l'utilisation de l'eau

Garantir la disponibilité durable de l'eau à toutes fins dépendra en grande partie de la mise en place d'une gestion de la demande et d'une amélioration radicale de la productivité de l'eau dans tous les secteurs. Les interventions politiques devraient se concentrer sur :

1. Des audits rigoureux de la consommation d'eau ; l'application de normes d'efficacité, en particulier dans l'agriculture ; et l'utilisation de technologies permettant de réduire le gaspillage dans l'irrigation.
2. L'utilisation d'instruments économiques qui créent des incitations à la conservation de l'eau et à l'amélioration de la productivité de l'eau.
3. L'optimisation du fonctionnement des infrastructures hydrauliques, y compris la gestion coordonnée des réservoirs afin de minimiser l'évaporation, et le déploiement de technologies SMART pour la surveillance et le contrôle en temps réel de la collecte, du stockage et du transport.
4. L'application universelle des principes de réduction, de réutilisation et de recyclage (3R), en particulier dans l'industrie et les municipalités, afin de maximiser l'utilité de chaque goutte.

Les gains d'efficacité qui en résulteront devraient se traduire directement par des avantages économiques et libérer de l'eau pour les secteurs productifs, réduire les coûts de traitement et renforcer la compétitivité des industries et de l'agriculture africaines.

3.1.4 La dimension qualitative : préserver la sécurité de l'approvisionnement en eau grâce à la lutte contre la pollution, à une gestion durable et à une allocation adaptée à l'usage

Garantir une disponibilité durable de l'eau pour tous les usages nécessite un changement tout aussi fondamental vers une gestion proactive de la qualité de l'eau et une prévention de la pollution, intégrées dans le cadre quantitatif (voir section 3.1.3).

La disponibilité durable dépend d'un volume suffisant et d'une eau répondant aux exigences de qualité spécifiques à l'usage auquel elle est destinée, qu'il s'agisse d'eau potable, de processus industriels, d'agriculture ou de santé des écosystèmes. Il sera nécessaire d'établir et/ou de consolider des protocoles clairs, de boucler le cycle de l'eau grâce à la réutilisation, d'exploiter la valeur des déchets et de répartir intelligemment l'eau en fonction de sa qualité. Pour surmonter les défis politiques et pratiques liés à l'application de la loi dans un contexte transfrontalier, il faut des institutions solides et transparentes, une mise en œuvre

progressive, des incitations économiques et l'utilisation de la technologie pour garantir la responsabilité.

3.1.4.1. Établir et appliquer des normes et des réglementations continentales en matière de qualité de l'eau

Une base essentielle est l'élaboration, l'adoption et, surtout, l'application à l'échelle du continent de normes minimales de qualité des effluents et de réglementations harmonisées pour le traitement des eaux usées, les débits environnementaux et la gestion globale de la qualité de l'eau. Une première étape clé consistera à définir des normes scientifiques, proportionnées aux risques et adaptables aux contextes régionaux des bassins. Parallèlement, il convient de renforcer les capacités réglementaires nationales, notamment en consolidant la création et le fonctionnement d'agences indépendantes de gestion environnementale dotées de fonds et de pouvoirs juridiques suffisants dans tous les États membres.

L'application de la réglementation doit s'appuyer sur un suivi crédible qui intègre des mécanismes de vérification indépendants et d'examen par les pairs pour le partage et l'échange d'informations sur la qualité de l'eau, ainsi que des sanctions en cas de non-respect afin de lutter contre le parasitisme. La sécurité réglementaire est une condition préalable pour attirer les investissements nécessaires afin de garantir la disponibilité durable de l'eau et de protéger la santé publique et les écosystèmes aquatiques.

3.1.4.2. Promouvoir la gestion durable et la réutilisation des eaux usées

Les eaux usées doivent être reconnues et gérées comme une ressource précieuse, et non comme un simple polluant. Les politiques doivent activement favoriser la transition d'une vision des eaux usées comme polluantes à une vision comme ressource, bouclant ainsi le cycle de l'eau. Cela nécessitera des cadres juridiques, politiques et institutionnels intégrés qui imposent la collecte et le traitement des eaux usées selon des normes de qualité minimales définies avant leur rejet ou leur réutilisation. Les normes doivent être adaptées à l'usage prévu, garantissant la sécurité de l'eau pour l'usage auquel elle est destinée (par exemple, l'irrigation ou l'eau potable) sans imposer des coûts inutilement élevés qui découragent le traitement.

Des investissements importants, soutenus par des financements mixtes et des subventions basées sur les performances, sont nécessaires pour développer et moderniser les infrastructures de traitement, en particulier dans les zones en rapide urbanisation.

Il est essentiel que les politiques d'allocation de l'eau intègrent explicitement la qualité de l'eau. L'eau traitée de moindre qualité doit être destinée à des usages

appropriés, tels que le refroidissement industriel ou l'irrigation de cultures non alimentaires, tandis que les sources de haute qualité doivent être préservées pour la consommation et les écosystèmes sensibles.

Une réutilisation systématique permettra de maximiser l'utilité de chaque goutte extraite, de réduire la pression sur les sources d'eau douce, d'atténuer la pollution et d'améliorer la sécurité hydrique globale des villes et des industries.

3.1.4.3. Promouvoir un assainissement productif et géré de manière sûre dans le cadre d'une économie circulaire

Les systèmes d'assainissement doivent évoluer au-delà du simple traitement des déchets pour devenir des centres de récupération des ressources. Les politiques doivent encourager et réglementer la récupération sûre de la valeur des déchets organiques et des eaux usées. Cela comprend la mise en place de mandats et le soutien aux technologies pour :

1. Produire du biogaz à partir de boues et de boues fécales.
2. Fournir de l'énergie renouvelable aux communautés et subventionner les besoins énergétiques des stations d'épuration des eaux usées.
3. Promouvoir la transformation sûre des boues biologiques en engrais organiques pour l'agriculture.

Parallèlement, les cadres réglementaires doivent autoriser et encadrer strictement l'utilisation sûre des eaux usées recyclées dans l'agriculture urbaine et périurbaine, en intégrant des protocoles de sécurité rigoureux et la formation des agriculteurs.

Il est essentiel de réduire les risques liés aux investissements grâce à des garanties d'achat d'énergie et d'engrais et à des protocoles de sécurité clairs.

Pour libérer tout le potentiel de l'économie de l'assainissement au profit des entreprises et de la société en Afrique, il faut changer le discours et faire en sorte que l'assainissement ne soit plus considéré uniquement comme un centre de coûts. Il est particulièrement urgent de boucler la boucle en promouvant l'assainissement comme :

1. Source d'énergie, de nutriments et d'eau.
2. Potentiel d'améliorer la productivité agricole, de réduire la dépendance aux engrains synthétiques et de créer des emplois verts.
3. Renforcement de la sécurité alimentaire urbaine dans un modèle d'économie circulaire

3.1.4.4. Lutter contre la pollution et la dégradation

La nouvelle frontière consiste à permettre une action coopérative grâce à la transparence, au partage des capacités et à la responsabilité mutuelle. Il est impératif

de renforcer le mandat et les capacités des organismes de gestion des bassins hydrographiques en tant que principaux acteurs de la gestion transfrontalière de la qualité de l'eau et du règlement des différends.

En mettant systématiquement en œuvre les stratégies axées sur la qualité de l'eau mentionnées ci-dessus, ainsi que des mesures quantitatives, les États membres peuvent garantir la disponibilité durable d'une eau salubre adaptée à tous les usages d'ici 2063. Cela favorisera directement la croissance économique en réduisant les coûts de santé, en améliorant la productivité agricole et industrielle et en protégeant les ressources halieutiques et touristiques.

En outre, cela favorisera l'innovation dans les secteurs de l'eau et de l'économie circulaire de l'assainissement, tout en stimulant une transformation sociale inclusive grâce à l'amélioration de la santé publique, de la sécurité alimentaire et de la justice environnementale.

3.1.5 Mise en œuvre de l'équité sociale et de l'action locale dans la gouvernance de l'eau

Pour garantir les avantages économiques et sociaux de l'eau, il faut inclure systématiquement les femmes, les jeunes et les communautés marginalisées dans la prise de décision, l'accès aux ressources et le développement des entreprises. Le dividende démographique et la diversité culturelle de l'Afrique restent sous-exploités en raison d'obstacles persistants.

Pour que les engagements en faveur de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale se traduisent par des résultats tangibles, il faut placer l'équité au cœur de la gouvernance de l'eau et des systèmes de prestation de services. Le changement systémique doit permettre de redistribuer le pouvoir, l'accès et les avantages aux femmes, aux jeunes, aux organisations locales et aux communautés marginalisées. Il doit également permettre de créer des opportunités économiques et de leadership au niveau communautaire.

3.1.5.1. Contrats hydrosociaux pour l'équité intergénérationnelle

La gouvernance de l'eau doit refléter un contrat de confiance et de responsabilité entre les générations. Une réforme des cadres nationaux est donc nécessaire pour renforcer la responsabilité et créer des voies directes vers l'autonomie économique.

Les mécanismes de gestion fiduciaire de l'eau, par lesquels les communautés détiennent des droits légaux pour protéger les écosystèmes aquatiques, doivent être institutionnalisés. Un environnement favorable est nécessaire pour que les systèmes hydriques soient reconnus comme des entités vivantes. En outre, il convient de mettre en place des structures de tutelle afin de faire respecter les mesures visant à aligner la croissance

économique sur la justice intergénérationnelle. Les jeunes, les femmes et les groupes marginalisés doivent être habilités à jouer un rôle actif dans la transition vers la protection de l'eau et des ressources connexes en tant que biens communs mondiaux. De telles mesures renforceront la cohésion sociale, favoriseront la gestion partagée et ancreront la gouvernance de l'eau dans les valeurs culturelles, la résilience et la justice.

3.1.6 L'équilibre entre la croissance bleue et la résilience des écosystèmes

Les écosystèmes aquatiques africains ne peuvent être source de prospérité pour tous que si leur utilisation économique est structurellement liée à la régénération écologique. Les politiques doivent donner la priorité à l'aménagement du territoire, à l'innovation scientifique et à l'application transfrontalière afin de transformer les ressources côtières et marines en moteurs d'un développement résilient au changement climatique. Les domaines d'action prioritaires sont mis en évidence dans les sous-sections qui suivent.

3.1.6.1. L'eau, un actif dans les bilans nationaux

Une Afrique où l'approvisionnement en eau est sécurisé et où l'assainissement est sûr commence par un changement de perspective : l'eau doit être considérée non plus comme un bien public subventionné, mais comme un atout précieux qui stimule la croissance et la transformation inclusives.

Dans ce contexte, les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques africains seront gérés comme des actifs stratégiques. Cela ouvrira des perspectives pour le développement de mécanismes de financement innovants, tels que les obligations hydro-résilientes garanties par les revenus provenant de l'octroi de licences pour les services écosystémiques. La création et la mise en œuvre d'un fonds continental pour l'eau sont proposées afin de gérer l'eau comme un élément central du bilan du secteur public.

3.1.6.2. Mettre en œuvre un développement zoné de l'économie bleue avec des garanties écologiques

Une action délibérée est nécessaire pour établir des zones stratégiquement désignées pour des activités économiques adaptées à l'utilisation circulaire des ressources. Ciblant les régions côtières à fort potentiel de développement et les grandes régions lacustres, ces zones de développement de l'économie bleue devraient regrouper l'aquaculture, les énergies renouvelables et le tourisme durable.

Il convient de créer et de maintenir des chaînes de valeur localisées, reliant directement les revenus d'exportation à la protection des habitats. En effet, l'un des principes clés du développement de ces zones devrait être d'obliger les investisseurs à adopter des pratiques régénératrices.

Le champ d'action des institutions mandatées à tous les niveaux devrait être élargi afin d'inclure la surveillance visant à garantir l'application des accords sur la « biodiversité nette positive » et la révocation des licences en cas de violation.

3.1.6.3. Mandater des prélevements pour la transition circulaire et la recherche et le développement connexes

La transformation de l'économie bleue africaine doit s'appuyer sur une nouvelle architecture de financement de la recherche et de l'innovation qui tire parti des flux de revenus du capital naturel.

Afin de tirer parti des opportunités, notamment en prélevant des taxes sur l'exploitation minière des fonds marins et les voies maritimes, les États membres devraient mettre en commun leurs ressources pour créer et financer un fonds dédié à la recherche et au développement menés par l'Afrique. Il convient de s'intéresser tout particulièrement à la recherche sur la mariculture résiliente au climat, le dessalement à faible impact et la capture du carbone océanique, ainsi qu'aux thèmes liés à la sécurité environnementale des petits États insulaires en développement (PEID) du continent.

Les États membres devraient également élaborer des accords de partage de brevets afin de financer la création et le fonctionnement de pôles d'innovation aux niveaux national et régional. Les progrès technologiques fondés sur les circonstances particulières de l'Afrique sont essentiels au succès de la révolution industrielle africaine.

En outre, les lois sur la responsabilité élargie des producteurs (REP), qui obligent l'industrie à payer des taxes sur la pollution pour la collecte et le traitement des déchets, constituent la prochaine étape dans les efforts déployés par l'Afrique pour garantir le contrôle de la pollution et l'intégrité environnementale.

À cet égard, il est impératif que tous les États membres ratifient et mettent en œuvre les résolutions de la Convention africaine sur les déchets marins, qui interdisent les plastiques à usage unique et subventionnent les alternatives circulaires.

Ensemble, ces mesures positionneront l'Afrique comme un leader mondial en matière d'innovation, de résilience et de circularité dans le domaine de l'économie bleue.

3.1.7. La valorisation de l'eau libérant les investissements

Les stratégies de financement des interventions liées au cadre d'action présenté dans les sections précédentes reposent sur l'application des principes du Groupe de haut niveau des Nations unies sur l'eau (HLPW) pour la valorisation de l'eau. Il est essentiel de démontrer la pleine

valeur économique, sociale et environnementale de l'eau afin de renforcer l'intérêt commercial des investissements dans ce domaine en Afrique. La quantification des coûts de l'inaction, tels que la contraction du PIB liée à la sécheresse ou les dommages causés par les inondations, renforce encore davantage l'argument en faveur d'un financement proactif.

Une évaluation économique solide doit quantifier la contribution de l'eau au PIB, la création d'emplois dans les secteurs dépendants, les économies réalisées en matière de santé publique et les services écosystémiques. Ces preuves convaincantes rendront les projets d'infrastructure hydraulique plus attrayants pour les financiers en articulant clairement leurs rendements multidimensionnels. L'intégration de cette évaluation globale de l'eau dans la planification économique nationale et les systèmes comptables est une condition préalable à la mise en valeur de l'eau.

Lorsque les budgets nationaux et les plans de développement reconnaissent explicitement le rôle économique central de l'eau, la priorité accordée aux allocations budgétaires nationales et aux investissements publics s'ensuit naturellement.

L'intégration d'une évaluation globale de l'eau élèvera le profil de l'eau au-delà d'une question sectorielle pour en faire une priorité nationale transversale, garantissant ainsi que la sécurité de l'eau soit traitée comme un moteur économique essentiel de la résilience et de la compétitivité.

En outre, l'application des principes d'évaluation de l'eau permettra aux gouvernements d'attirer stratégiquement des financements du secteur privé. Une évaluation transparente de l'eau réduira les risques liés aux investissements et clarifiera les sources de revenus. Les gouvernements doivent créer des cadres politiques et réglementaires clairs et stables qui réduisent les risques liés aux investissements. Des instruments ciblés tels que les garanties partielles de risque, le financement du déficit de viabilité et la simplification des processus d'autorisation encourageront les investissements privés.

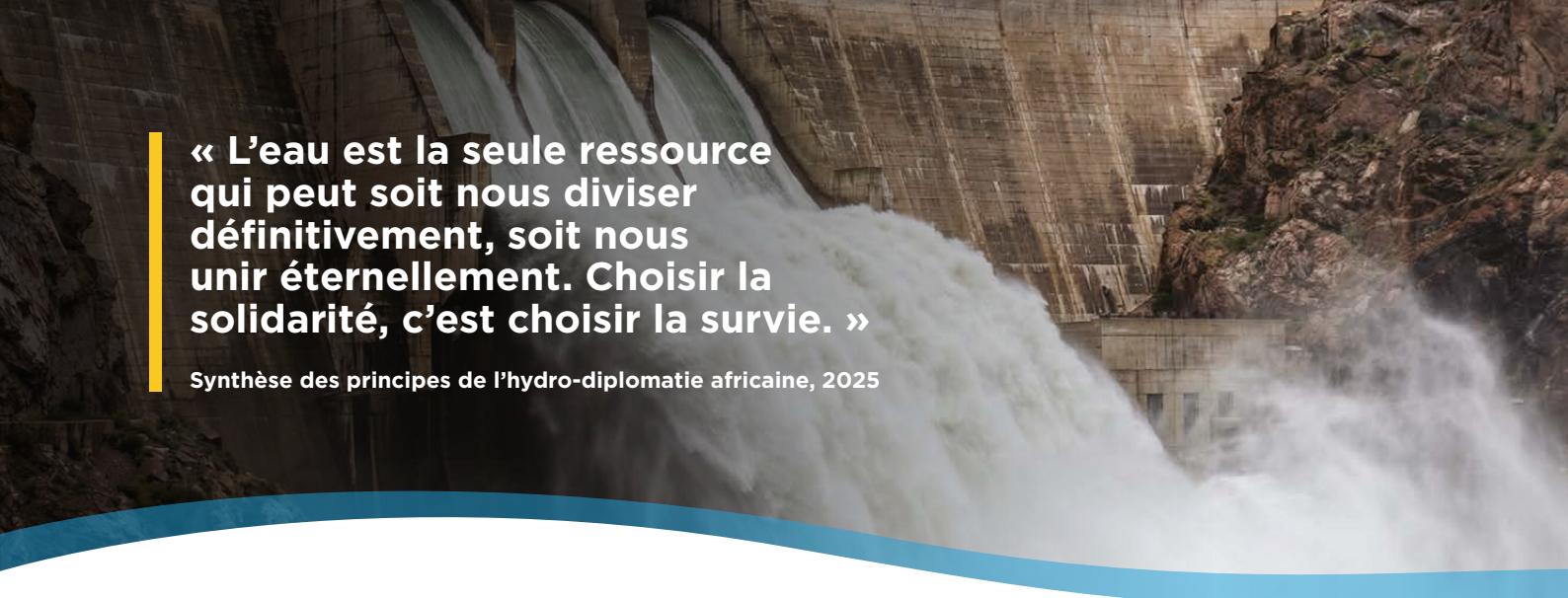
La présentation de projets « bancables » basés sur une valorisation solide, associée à des mécanismes de réduction des risques, facilitera l'application de modèles de financement mixte. La combinaison de capitaux publics, d'investissements privés, de financements concessionnels et de financements climatiques est nécessaire pour rendre financièrement viables et durables les programmes à grande échelle d'infrastructures hydrauliques et d'efficacité énergétique.

La priorité accordée à ces actions permettra de débloquer diverses sources de financement essentielles pour atteindre l'échelle et la durabilité dans le développement des ressources en eau.

Tableau 2 : L'eau, moteur de la croissance économique et de la transformation sociale inclusive – cadre d'action, objectifs et étapes clés

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Énoncé de vision n° 1 : Un accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et durablement gérés pour toutes et tous.			
Objectif principal : Accès à l'eau potable dans les foyers			
Toutes les populations ont accès à une eau potable répondant aux normes de qualité continentales.	50 % des États membres adoptent/appliquent les normes continentales de qualité de l'eau.	80 % de la population urbaine et 60 % de la population rurale ont accès à une eau gérée de manière sûre.	Couverture à 100 % ; surveillance en temps réel de la qualité de l'eau dans tous les principaux systèmes d'approvisionnement.
Objectif principal : Systèmes d'assainissement inclusifs			
Services d'assainissement et d'hygiène résilients et inclusifs opérationnels pour toutes les communautés.	Protocoles de gouvernance de l'assainissement équilibrés entre les sexes adoptés par 40 % des États membres.	70 % des villes mettent en œuvre un assainissement circulaire (biogaz, récupération des nutriments).	<ul style="list-style-type: none"> • Accès universel. • Augmentation de 60 % des emplois verts liés à l'assainissement à partir de 2033.
Objectif principal : Réduction de la pollution et des risques pour la santé			
Réduction de 90 % des risques sanitaires et environnementaux liés aux déchets par rapport au niveau de référence de 2025.	Mise en place d'un système de surveillance de la pollution de référence dans tous les bassins transfrontaliers.	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction de 50 % des rejets industriels non traités dans les cours d'eau. • Maîtrise de la pollution par les déchets plastiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun rejet d'eaux usées non traitées. • Élimination des maladies évitables liées à la pollution de l'eau.
Énoncé de vision n° 2 : Une disponibilité durable de l'eau au service d'économies transformées et de populations croissantes et prospères, malgré une incertitude climatique accrue			
Objectif principal : Demande en eau et efficacité			
<ul style="list-style-type: none"> • Productivité de l'eau doublée dans l'agriculture et l'industrie. • Réduction des pertes d'eau et des pertes non facturées à un niveau convenu. 	<ul style="list-style-type: none"> • Audits nationaux de l'eau réalisés pour tous les États membres. • Des normes minimales d'efficacité hydrique ont été convenues et mises en place à l'échelle du continent. 	<ul style="list-style-type: none"> 70 % de l'irrigation modernisée (systèmes goutte-à-goutte/intelligents) ; recyclage industriel généralisé. 	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des indicateurs de productivité de l'utilisation de l'eau dans toutes les planifications économiques nationales.
Objectif principal : Augmentation de l'approvisionnement en eau			
Les sources non conventionnelles (réutilisation, dessalement) couvrent 40 % de la demande.	<ul style="list-style-type: none"> • Cinq centres stratégiques de GIRE opérationnels pour le développement. • La collecte des eaux de pluie contribue à hauteur de 10 % à l'approvisionnement municipal. 	<ul style="list-style-type: none"> • La réutilisation des eaux usées fournit 25 % de l'eau destinée à l'industrie et à l'agriculture. • Le dessalement se développe dans les PEID. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ressources en eau non conventionnelles (RENC) pleinement institutionnalisées. • Gestion conjointe des eaux de surface et souterraines généralisée.
Objectif principal : Gestion des risques de catastrophe			
Réduction de 75 % des pertes économiques liées aux inondations/sécheresses par rapport au niveau de référence de 2025.	Les systèmes d'alerte précoce des inondations/sécheresses basés sur l'IA couvrent 50 % des bassins vulnérables.	Les infrastructures de contrôle de l'eau à usages multiples et les solutions de stockage naturel (zones humides) amortissent 80 % des chocs climatiques.	Adoption à l'échelle du continent de cadres d'infrastructures résilients au climat.
Objectif principal : Évaluation et investissement dans l'eau			
La valeur totale de l'eau est intégrée dans la comptabilité nationale.	<ul style="list-style-type: none"> • Les principes du HLPW des Nations unies sur l'évaluation de l'eau sont appliqués par 20 États membres. • Lancement du mécanisme de réduction des risques de la BAD pour les projets liés à l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Les budgets nationaux d'eau au moins 33 États membres reflètent la valeur économique de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Les obligations liées aux infrastructures hydrauliques attirent des capitaux d'investissement à l'échelle du continent, reflétant leur statut sûr et « bancable ».

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Objectif principal : Réponse à la demande			
Les déséquilibres spatiaux en matière d'eau sont résolus afin de garantir un approvisionnement fiable pour toutes les demandes.	<ul style="list-style-type: none"> Cartographie des eaux souterraines achevée. Programmes pilotes de recharge artificielle des aquifères (RAA) dans 10 régions arides 	<ul style="list-style-type: none"> L'agriculture économie en eau augmente les rendements de 30 %. 60 % de l'énergie provient de l'hydroélectricité optimisée. Mise en place de mécanismes incitant à la conservation de l'eau et à l'amélioration de la productivité de l'eau, réduisant les pertes d'eau dans l'agriculture de 40 %. 	<ul style="list-style-type: none"> La demande en eau pour l'alimentation et l'énergie est entièrement satisfaite. 100 % des villes disposent de plans d'adaptation au changement climatique en matière d'eau. Approvisionnement en eau à 100 % pour les besoins industriels et urbains.
Énoncé de vision n° 3 : Une économie bleue florissante qui valorise durablement les ressources aquatiques de l'Afrique pour impulser la prospérité, renforcer la résilience climatique, protéger les écosystèmes et améliorer le bien-être			
Objectif principal : Économie bleue durable			
<ul style="list-style-type: none"> Toutes les zones désignées comme relevant de l'économie bleue durable sont certifiées régénératrices et la biodiversité marine est restaurée. La croissance des secteurs bleus (pêche, tourisme, etc.) est triplée, les écosystèmes sont régénérés. 	<ul style="list-style-type: none"> Dix zones de développement de l'économie bleue sont établies. Des accords sur la « biodiversité nette positive » sont lancés. 	<ul style="list-style-type: none"> 50 % des économies côtières adoptent des modèles circulaires (par exemple, l'aquaculture zéro déchet). 20 zones de développement de l'économie bleue opérationnelles ; 50 % appliquent des chaînes de valeur liées à l'habitat. 	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les activités de l'économie bleue sont positives pour les écosystèmes ; la biodiversité marine est restaurée. 100 % des zones de développement de l'économie bleue certifiées régénératrices.
Objectif principal : Recherche et infrastructures			
<ul style="list-style-type: none"> Innovation dynamique dans le domaine des technologies océaniques en Afrique. Triplement des investissements en recherche et développement menés par les États membres par rapport au niveau de référence de 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> Ratification de la Convention africaine sur les déchets marins. Les taxes maritimes financent cinq pôles d'innovation. Création de la réserve aquatique commune africaine. 	<ul style="list-style-type: none"> Développement de la R&D dans le domaine du dessalement et de la mariculture à faible impact. 30 % des brevets partagés à l'échelle continentale. Échange de crédits carbone bleu. 	Technologies bleues africaines déployées dans 90 % des États côtiers.
Objectif principal : Résilience des PEID			
<ul style="list-style-type: none"> Pleinement résilients face à l'élévation du niveau de la mer et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Sécurité hydrique assurée. 	Lancement d'une initiative de financement d'infrastructures résilientes au climat pour tous les PEID.	Le dessalement alimenté par des énergies renouvelables permet de répondre à 100 % aux besoins en eau des PEID.	<ul style="list-style-type: none"> Les PEID parviennent à zéro déplacement induit par le climat. Les obligations bleues financent la résilience à long terme.
Objectif principal : Lutte contre la pollution marine			
<ul style="list-style-type: none"> Politique de responsabilité élargie des producteurs (REP), cadre juridique et institutionnel en place et appliquée par tous les États membres. Réduction de 95 % des déchets plastiques marins par rapport au niveau de référence de 2025. 	Les plastiques à usage unique sont interdits par tous les États membres.	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de moitié des déchets plastiques rejetés dans les océans. Subventionnement des alternatives circulaires. 	<ul style="list-style-type: none"> Aucun rejet d'eaux usées non traitées. 100 % des écosystèmes marins répondent aux normes sanitaires.



« L'eau est la seule ressource qui peut soit nous diviser définitivement, soit nous unir éternellement. Choisir la solidarité, c'est choisir la survie. »

Synthèse des principes de l'hydro-diplomatie africaine, 2025

3.2. Diplomatie, paix et sécurité : l'eau, catalyseur de la coopération et de l'intégration régionales

Les eaux partagées de l'Afrique constituent l'une des plus grandes opportunités d'unité. En tant qu'élément unificateur stratégique, l'eau est essentielle pour promouvoir la paix, réduire les conflits et renforcer la coopération transfrontalière.

3.2.1. L'eau comme facteur stratégique d'unité en Afrique : faits et chiffres clés

1. 90 % des eaux de surface africaines sont transfrontalières et assurent la subsistance d'au moins 75 % de la population.
2. 40 % de la population africaine dépend des aquifères transfrontaliers (TBA), en particulier dans les régions arides et sujettes à la sécheresse.
3. Selon le système africain de suivi et de production de rapports dans le secteur de l'eau et de l'assainissement (WASSMO), jusqu'à 22 États membres participent à une forme ou une autre de collaboration transfrontalière dans le domaine de l'eau. Cela va du partage de données à des plans conjoints de développement et d'investissement dans les bassins.
4. 29 % des 63 bassins fluviaux transfrontaliers internationaux disposent de cadres de coopération.
5. Moins de 10 % des aquifères transfrontaliers font l'objet d'accords de gestion conjointe.
6. Environ 19 % des bassins transfrontaliers africains ont des clauses de gestion conjointe des eaux souterraines et des eaux de surface dans leurs accords.

Les bases sont posées – et doivent être développées de toute urgence – pour transformer les eaux partagées de l'Afrique en tremplins vers l'unité, la paix et la sécurité à l'échelle du continent d'ici 2063. Un cadre d'action mettant l'accent sur l'interdépendance entre les parties prenantes et la nécessité d'une responsabilité partagée dans la gestion de l'eau est indispensable pour une Afrique intégrée, prospère et pacifique.

3.2.2. Transformer la gouvernance de l'eau : les bassins hydrographiques comme catalyseurs du développement économique, du progrès social et de la stabilité politique

Les ressources en eau partagées offrent à l'Afrique une occasion unique de surmonter les divisions géographiques et structurelles. Les bassins hydrographiques transfrontaliers peuvent servir de plateformes pour l'intégration régionale, la coopération économique et la consolidation de la paix. Pour libérer ce potentiel, quatre domaines d'action fondamentaux ont été identifiés comme étant la base d'une intégration réussie. Il s'agit des suivants :

3.2.2.1. Respecter les droits d'autrui

Les ressources en eau partagées peuvent servir de base à la coopération, aux liens économiques et à la résilience face aux conflits. Pour mettre en place des mécanismes efficaces de gestion des ressources permettant de tirer parti de ces avantages, il faut reconnaître les droits partagés à la sécurité, aux ressources et à une participation inclusive et représentative. Dans le contexte d'une gouvernance de l'eau fondée sur la subsidiarité, une diplomatie de l'eau structurée et fondée sur les droits constitue un puissant catalyseur pour la coopération régionale, l'intégration, le commerce, la paix et la sécurité. À l'avenir, il sera essentiel d'intensifier les efforts visant à promouvoir des approches équitables et inclusives qui tiennent compte des différentes situations et capacités nationales à tous les niveaux. Cela permettra de consolider et de renforcer les bases nécessaires pour garantir une sécurité hydrique inclusive et assurer la paix et la prospérité pour tous. En intégrant ces principes dans la gouvernance des bassins et en veillant à leur alignement sur les accords et cadres internationaux établis, les États membres peuvent transformer l'eau, source de division, en symbole de solidarité.

3.2.2.2. Promouvoir la libre circulation de l'information et la transparence

Il est urgent d'intégrer des plateformes ouvertes de données sur l'eau comme outil de renforcement de la confiance en vue d'une coopération fondée sur les données. Les informations provenant de la plupart des États membres soulignent les insuffisances des réseaux d'infrastructures physiques pour surveiller efficacement la quantité et la qualité des ressources en eau de l'Afrique. Le déploiement de réseaux de surveillance virtuels alimentés par l'intelligence artificielle (IA) peut représenter un changement de paradigme dans la gestion transfrontalière de l'eau.

Grâce à l'utilisation de données satellitaires, de capteurs IdO (Internet des objets) et de radars météorologiques, les jumeaux numériques de bassins versants entiers devraient compléter les réseaux existants de stations hydrométéorologiques, de jaugeage des cours d'eau et de contrôle de la qualité de l'eau. Cela permettra une surveillance hydrologique en temps quasi réel et en libre accès, ainsi que la génération de prévisions sur les débits fluviaux, la qualité de l'eau et les risques dans les bassins. Les analyses prédictives et les applications d'IA générative sont essentielles pour les systèmes d'alerte précoce et devraient être utilisées avec les systèmes de surveillance susmentionnés afin de prévenir les catastrophes et d'améliorer les mesures anticipatives.

Dans l'ensemble, les outils numériques d'intelligence hydrologique favorisent la prise de décisions et l'élaboration de politiques fondées sur des données scientifiques, contribuant ainsi à instaurer la confiance et à établir une coopération durable.

Pour mettre en œuvre des plateformes ouvertes de données hydrologiques, il est nécessaire de :

1. Développer et appliquer des normes d'interopérabilité pour permettre un partage transparent des données. Cela s'appuiera sur les accords existants en matière de partage et d'échange de données et d'informations dans certains bassins et encouragera leur application.
2. Instaurer des cadres ouverts et open source afin de démocratiser l'accès aux informations hydrologiques.
3. Promouvoir une transparence équitable des données et des mesures favorisant l'inclusion de multiples parties prenantes. Ces mesures doivent s'appuyer sur les systèmes de connaissances traditionnels et garantir l'autonomisation et la participation systématique des groupes vulnérables aux processus décisionnels
4. Légitimer les approches et les outils numériques en matière d'intelligence hydrologique afin de surmonter les préoccupations liées à la souveraineté.
5. Remédier aux disparités en matière de données numériques, en particulier dans les régions africaines qui ne disposent pas de réseaux de capteurs granulaires et d'infrastructures de données.

3.2.2.3. Intégrer les valeurs économiques, sociales et écologiques dans la gouvernance transfrontalière de l'eau

En codifiant l'équité et la résilience dans les accords juridiques et financiers relatifs à la gouvernance de l'eau au niveau transfrontalier, l'eau devient un puissant moteur de coopération, de commerce et de sécurité. Le renforcement d'approches équilibrées par le biais de cadres continentaux favorisera donc une stabilité collaborative fondée sur le partage équitable des ressources communes.

Lorsque les États membres garantissent un accès équitable et partagent les avantages, ils développent une interdépendance qui transcende les conflits. L'eau devient le vecteur des corridors commerciaux, des réseaux énergétiques et de l'adaptation conjointe au changement climatique, prouvant ainsi que l'équité n'est pas seulement une question d'éthique, mais aussi une question stratégique.

Promouvoir la valorisation de tous les besoins en eau et appliquer des règles dynamiques reflétant les priorités économiques, sociales et écologiques favorisera la confiance et les solutions intégratives.

La protection des écosystèmes sera assurée par des dispositions relatives aux débits environnementaux. La mise en place de systèmes visant à encourager la conservation et l'amélioration de la productivité de l'eau permettra d'instaurer une utilisation efficace de l'eau. En outre, cela stimulera la production et la productivité de l'utilisation de l'eau, en particulier dans l'agriculture, tout en maintenant les débits environnementaux.

La mise en œuvre de ces mécanismes permettra un partage inclusif des bénéfices et créera des intérêts économiques communs. Cette coopération dans le domaine de l'eau aura pour effet d'accroître les partenariats régionaux grâce à des gains partagés, de renforcer la sécurité et d'accélérer l'intégration grâce à des systèmes interdépendants eau-énergie-alimentation-environnement.

3.2.2.4. Aligner la coopération dans le domaine de l'eau sur les cadres économiques et sécuritaires

L'accord sur la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) fournit un cadre transformateur pour l'intégration économique de l'Afrique. Bien qu'il soit principalement axé sur la libéralisation du commerce, la bonne gouvernance de l'eau est un facteur clé de sa mise en œuvre. Les chaînes de valeur régionales nécessaires pour atteindre les objectifs fixés en matière de stimulation du commerce agricole, de croissance industrielle et de commerce énergétique, entre autres, dépendent d'un approvisionnement en eau prévisible pour la production.

Les déficits en infrastructures constituent les principaux obstacles au commerce, représentant jusqu'à 40 %

de la valeur des marchandises en frais logistiques. L'intégration de l'utilisation de l'eau à des fins agricoles, de la production d'énergie et des réseaux de transport favorisera un environnement commercial sain et renforcera les relations internationales.

Les approches collaboratives visant à moderniser et à gérer les voies navigables africaines ont le potentiel de multiplier par 20 le volume de marchandises actuellement traité, tout en réduisant considérablement les coûts de fret.

Les plans d'action prioritaires du Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA-PAP) identifient, entre autres, les infrastructures hydrauliques stratégiques d'importance transfrontalière qui ont fait l'objet d'un accord. Les investissements conjoints visant à mettre en place ces infrastructures, ainsi que celles destinées à l'irrigation, à l'hydroélectricité et à la lutte contre les inondations, stimuleront les exportations agricoles et stabiliseront les réseaux énergétiques.

L'intégration de mécanismes de règlement des différends liés à l'eau dans les mécanismes de règlement des différends de l'accord de la ZLECAF sur la notification des barrières non tarifaires reflétera et ancrera la valeur de l'eau pour le commerce, l'intégration et la coopération

régionaux dans des règles applicables. Avec moins de 25 % des systèmes hydrologiques partagés disposant de protocoles et de cadres juridiques prévoyant des mécanismes d'atténuation des conflits, il est impératif de stabiliser les relations par :

1. L'augmentation rapide des accords contraignants garantissant que tous les bassins et aquifères transfrontaliers disposent de protocoles pour la prévention, la gestion et la résolution des litiges liés à l'eau.
2. L'intégration de l'institution et de la gestion des systèmes hydriques partagés en tant que composantes de l'architecture africaine de paix et de sécurité.
3. L'intégration de clauses relatives à l'eau et à la paix dans les cadres de sécurité régionaux qui imposent le recours systématique à la médiation diplomatique dans le cadre de conflits liés à l'eau.

Dans le contexte de la transformation de la gouvernance de l'eau et des bassins hydrographiques en moteurs de l'intégration, un cadre d'action et des objectifs pour atteindre les objectifs politiques connexes d'ici 2063 sont résumés dans le tableau 3 ci-dessous.

Tableau 3 : Transformer la gouvernance de l'eau : les bassins hydrographiques comme catalyseurs du développement économique, du progrès social et de la stabilité politique – Cadre d'action, objectifs et étapes clés

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Énoncé de vision n° 4 : Des systèmes de gouvernance de l'eau, des institutions et un leadership transformateur ancrés dans le droit international de l'eau et guidés par les principes de subsidiarité, de responsabilité et de transparence			
Objectif principal : Confiance et transparence			
Des plateformes de données ouvertes, intégrées et interopérables à l'échelle du continent, pleinement opérationnelles, démocratisant l'accès et étayant toutes les décisions.	10 % des bassins transfrontaliers disposent de plateformes de données ouvertes fonctionnelles sur l'eau, avec des normes d'interopérabilité et des cadres d'accès ouvert convenus.	50 % des bassins transfrontaliers disposent de plateformes de données avancées, intégrées, interopérables et ouvertes, intégrant des données issues de l'IA, de l'IdO et de satellites pour la surveillance et les prévisions en temps réel.	<ul style="list-style-type: none"> • Couverture de 80 %. Plateformes pleinement intégrées dans les processus décisionnels nationaux/infranationaux. • Les connaissances traditionnelles ont été systématiquement intégrées et les groupes vulnérables ont été autonomisés.
Objectif principal : Engagement inclusif			
Toutes les décisions importantes relatives à l'eau impliquent un engagement large, structuré et équilibré entre les sexes de la part de multiples parties prenantes.	Les principes d'égalité des sexes et d'inclusion sociale (GESI) sont officiellement intégrés dans 60 % des politiques nationales relatives à l'eau et dans 50 % des accords sur les bassins transfrontaliers, avec l'adoption de protocoles d'engagement inclusif des parties prenantes.	Une représentation équilibrée en matière de GESI est atteinte dans 80 % des institutions de bassin, avec au moins 30 % des postes de direction occupés par des représentants de groupes marginalisés.	La GESI est pleinement institutionnalisée en tant que norme de gouvernance de l'eau à travers l'Afrique, avec une participation inclusive, une représentation équitable et une responsabilité dans tous les processus décisionnels au niveau national et au niveau des bassins.

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Objectif principal : Engagement politique et connaissances			
<ul style="list-style-type: none"> Des champions politiques de haut niveau promeuvent activement un programme de sécurité hydrique. Des systèmes standardisés de production et d'application des connaissances sont pleinement opérationnels. 	<p>Les rapports sur la gouvernance de l'eau à l'échelle continentale utilisant le système WASSMO et la fiche d'évaluation de l'eau du PIDA sont renforcés au niveau national dans 40 % des États membres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Harmonisation des normes de production et d'application des connaissances dans 80 % des États membres de l'UA. Les indicateurs de sécurité hydrique sont intégrés dans la planification nationale du développement dans 70 % des États membres. 	<p>La performance en matière de gouvernance de l'eau (transparence, efficacité, équité) est un indicateur clé dans les cadres de responsabilité politique continentaux et nationaux.</p>
Objectif principal : Mobilisation des investissements			
<p>Le secteur de l'eau et de l'assainissement attire des investissements à la hauteur de son rôle stratégique, grâce à des mécanismes de financement diversifiés et durables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Adoption du Cadre continental d'investissement dans le secteur de l'eau. Les États membres ont élaboré des programmes nationaux d'investissement dans l'eau résilients au changement climatique et des pipelines de projets d'investissement actualisés. Financements innovants (par exemple, obligations vertes, financements mixtes) testés dans cinq grands bassins. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 50 % du déficit d'investissement dans les infrastructures hydrauliques par rapport au niveau de référence de 2025. Des fonds nationaux pour l'eau adaptés à l'objectif visé ont été créés/renforcés dans 80 % des États membres. 	<ul style="list-style-type: none"> Flux d'investissement soutenus répondant aux besoins du secteur. Des fonds fiduciaires adaptés aux besoins opérationnels pour les grands systèmes partagés, tirant parti des mécanismes de paiement pour services environnementaux (PSE) et de partage des bénéfices. Modèles de PPP dynamiques stimulant des investissements et des innovations importants dans l'ensemble du secteur.
<p>Énoncé de vision n° 5 : Des bassins hydrographiques reconnus et gérés comme des biens communs naturels, au service de l'intégration régionale, de la paix, de l'inclusion sociale et de la stabilité politique.</p>			
Objectif principal : Gestion coopérative			
<p>100 % des bassins transfrontaliers et des principaux aquifères disposent de structures de gestion pleinement opérationnelles, régies par des accords contraignants prévoyant des mécanismes de règlement des différends.</p>	<p>60 % des bassins fluviaux et 30 % des principaux bassins hydrographiques disposent de cadres de coopération ratifiés par au moins 25 % des États riverains.</p>	<ul style="list-style-type: none"> 85 % des bassins fluviaux et 60 % des principaux bassins versants ont des commissions opérationnelles. 70 % ont des protocoles de prévention/résolution des conflits exécutoires liés à l'APSA. Les A/R/LBO sont intégrés en tant que composantes de l'Architecture africaine de paix et de sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Couverture à 100 % par des institutions de bassin pleinement habilitées et financièrement viables. Adhésion universelle à des mécanismes contraignants de règlement des différends.
Objectif principal : Partage équitable des avantages et commerce			
<p>Des chaînes de valeur régionales et un commerce florissants, soutenus par une gestion durable de l'eau et des mécanismes inclusifs de partage des avantages à tous les niveaux.</p>	<p>Plans d'investissement conjoints élaborés pour cinq grands bassins, alignés sur le PIDA-PAP et la ZLECAF. Principes de partage des bénéfices convenus dans 30 % des bassins.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Optimisation hydrologique par zone opérationnelle dans trois grandes régions, renforçant le commerce entre l'agriculture et l'énergie. Mécanismes de conservation et d'efficacité de l'eau testés dans 50 % des bassins. 	<ul style="list-style-type: none"> L'eau est un catalyseur stratégiquement géré des chaînes de valeur continentales et du développement économique. Mécanismes de partage des bénéfices (économiques, sociaux, environnementaux) solides et dynamiques opérationnels dans tous les bassins partagés.

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Objectif principal : Protection des sources et qualité de l'eau			
Tous les bassins mettent en œuvre une protection efficace des sources d'eau et un contrôle de la pollution, préservant ainsi la qualité de l'eau et les débits environnementaux.	<ul style="list-style-type: none"> Plans de protection des sources d'eau adoptés dans 30 % des principaux bassins. Mise en place d'un suivi de référence de la pollution dans tous les bassins transfrontaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> Des objectifs de réduction de la charge polluante sont fixés et appliqués dans 80 % des bassins. Exigences en matière de débits environnementaux mises en œuvre dans 60 % des grands réseaux fluviaux. 	<ul style="list-style-type: none"> Respect des normes continentales de qualité de l'eau. Débits environnementaux garantis pour tous les principaux cours d'eau et écosystèmes. La protection des sources est intégrée dans les pratiques d'utilisation des terres.
Objectif principal : Gestion intégrée des risques			
Résilience aux risques climatiques (inondations, sécheresses) considérablement améliorée grâce à des systèmes d'alerte précoce à l'échelle du bassin et à une infrastructure/planification conjointe.	<p>Systèmes d'alerte précoce des catastrophes liées à l'eau à l'échelle du bassin (utilisant l'IA/les jumeaux numériques) opérationnels dans 50 % des bassins vulnérables.</p> <p>Évaluations conjointes des risques réalisées à 80 %.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Des infrastructures conjointes (barrages polyvalents, contrôle des inondations) sont opérationnelles dans cinq grands bassins sur la base de plans de gestion des risques partagés. Les systèmes d'alerte précoce couvrent 90 % des populations vulnérables. 	<ul style="list-style-type: none"> La gestion de l'eau résiliente au climat est la norme. Les pertes liées aux catastrophes hydrologiques sont minimisées grâce à une adaptation proactive et coopérative à l'échelle du bassin.
Objectif principal : Application d'approches intégrées			
Les approches intégrées sont la norme pour la gestion et la planification de l'eau dans tous les bassins transfrontaliers, optimisant ainsi les synergies.	<ul style="list-style-type: none"> Les méthodologies d'évaluation des approches intégrées sont normalisées et appliquées dans 60 % des grands bassins. Projets pilotes intégrés dans trois bassins. 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnalisation des mécanismes de coordination dans 80 % des organismes de bassin. Gains d'efficacité significatifs enregistrés dans des secteurs clés (par exemple, l'agriculture, l'énergie). 	<ul style="list-style-type: none"> L'optimisation des approches intégrées favorise la sécurité et la durabilité des ressources continentales Gestion transparente des compromis par les institutions de bassin.

3.3. Durabilité et résilience : l'eau au service d'économies et de communautés durables sur le plan environnemental et résilients au changement climatique.

L'Afrique est confrontée à une crise de l'eau qui s'intensifie sous l'effet du changement climatique et se traduit par des fluctuations plus importantes des précipitations, des sécheresses prolongées, des inondations dévastatrices et l'élévation du niveau de la mer. Ces changements menacent la sécurité hydrique, amplifient les risques de catastrophes et dégradent les écosystèmes aquatiques vitaux dont dépendent les économies et les communautés, des sources de montagne aux deltas côtiers. Des mesures décisives sont nécessaires pour prévenir le risque que ces impacts exacerbent la pauvreté, déplacent des populations et compromettent des décennies de progrès en matière de développement.

Ce pilier se concentre donc sur le renforcement de la résilience systémique en garantissant l'intégrité des écosystèmes liés à l'eau, en transformant les pratiques de production et en favorisant une adaptation équitable

et inclusive. Il complète les solutions axées sur les infrastructures décrites dans la section « 3.2⁴ » en abordant les dimensions environnementales et sociales fondamentales essentielles à la durabilité à long terme.

L'objectif est de créer des économies et des communautés qui prospèrent dans les limites écologiques, protégées contre les chocs climatiques et partageant équitablement les bienfaits de la nature.

3.3.1. Préserver l'intégrité des écosystèmes de la source à la mer

Les écosystèmes aquatiques – rivières, zones humides, lacs, aquifères et zones côtières – constituent l'infrastructure naturelle qui sous-tend la sécurité hydrique

⁴ Collecte et stockage de l'eau, gestion des eaux souterraines, contrôle des inondations, transport et résilience à la sécheresse.

et la résilience climatique. Leur dégradation entraîne directement une réduction du rendement hydrique, une détérioration de la qualité de l'eau, une perte des pêcheries et une augmentation des risques d'inondation et d'érosion, entre autres conséquences.

Les politiques doivent imposer et appliquer des stratégies globales d'adaptation fondées sur les écosystèmes (AfE) dans un contexte transfrontalier. Des cadres juridiquement contraignants sont nécessaires pour définir et protéger les débits environnementaux, conserver les bassins versants et les zones de recharge critiques, restaurer les zones humides et les plaines inondables dégradées, et créer des zones marines protégées. En outre, ces cadres garantiront la durabilité socio-environnementale.

La mise en œuvre d'un aménagement du territoire solide, rigoureusement appliquée grâce à des permis et à des contrôles de l'utilisation des sols, permettra d'éviter l'empiètement sur les zones tampons vitales et les points chauds de la biodiversité.

Il est primordial de renforcer le mandat et la capacité des cadres de gouvernance transfrontalière afin de gérer les écosystèmes de manière holistique.

La protection et la restauration de ces systèmes naturels renforceront leur capacité inhérente à offrir des avantages rentables et durables en matière de résilience à tous les utilisateurs et secteurs liés à l'eau, grâce à :

1. La régulation des débits d'eau.
2. La filtration des polluants.
3. L'atténuation des inondations.
4. La recharge des aquifères.
5. Le soutien à la pêche et au tourisme.

3.3.2. Permettre une production durable dans les limites écologiques

Une croissance économique mal gérée peut avoir des effets secondaires négatifs, tels que la dégradation des écosystèmes et la pollution. Les pratiques actuelles dans des secteurs clés tels que l'agriculture, l'exploitation minière, la sylviculture, la pêche, le tourisme et l'industrie contribuent fortement à la pollution de l'eau, à la perte d'habitats et au déclin de la biodiversité. Cela compromet les ressources naturelles dont ils dépendent.

Les interventions politiques doivent favoriser une transition systémique vers des modèles de production circulaires et respectueux de la nature. Il est donc nécessaire de :

1. Fixer et appliquer des normes strictes et spécifiques à chaque secteur en matière d'effluents, conformes aux objectifs continentaux en matière de qualité de l'eau (voir la section 3.1.6).
2. Rendre obligatoires les technologies d'utilisation efficace de l'eau et de prévention de la pollution, et promouvoir l'agriculture régénérative - agroécologie,

labour de conservation, lutte intégrée contre les parasites.

Des cadres de responsabilité élargie des producteurs (REP) doivent être mis en œuvre à l'échelle du continent, obligeant les industries à gérer l'impact de leurs produits sur l'ensemble de leur cycle de vie, y compris les coûts de collecte, de traitement et de recyclage des déchets.

La promotion d'une aquaculture et d'une gestion des pêches durables, associée à une certification écologique pour le tourisme, permettra à ces secteurs de l'économie bleue de prospérer sans épuiser les ressources.

L'intégration d'exigences de « gain net » ou de « bilan positif » en matière de biodiversité dans les permis de développement et les cadres d'investissement garantira l'intégration de la restauration des écosystèmes dans les activités économiques.

La transformation des pratiques de production négatives permettra de réduire la pollution à la source, de conserver l'eau, de protéger la biodiversité, d'améliorer la santé des sols, de garantir la productivité à long terme des secteurs économiques clés et de renforcer la résilience face à la raréfaction des ressources induite par le climat.

3.3.3. Mettre en œuvre une gestion inclusive et locale des écosystèmes et un partage des bénéfices

La résilience climatique et écosystémique doit être ancrée dans l'équité sociale. Les communautés les plus dépendantes des services écosystémiques – souvent les pauvres, les femmes, les jeunes et les groupes autochtones – sont également les plus vulnérables à leur dégradation et aux impacts climatiques.

Les politiques doivent garantir un accès équitable aux ressources et un partage équitable des avantages tirés des écosystèmes. Une exigence essentielle consiste à garantir la reconnaissance juridique, en particulier pour les groupes marginalisés, des droits sur l'eau et les ressources connexes. Les mécanismes de paiement pour services environnementaux (PSE) et de gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN), qui rémunèrent directement les gestionnaires locaux pour leurs bons résultats en matière de conservation, permettront de réinjecter la valeur économique dans les communautés.

Il est essentiel de veiller à ce que les groupes vulnérables soient représentés de manière significative dans les institutions chargées de la planification des bassins et de la gestion des risques de catastrophe. Donner aux acteurs locaux les moyens d'agir en tant que gestionnaires grâce au renforcement des capacités, à l'accès au financement et à la sécurité foncière permettra :

1. De libérer les connaissances locales.
2. De favoriser un engagement à long terme en faveur de la conservation.

3. De réduire la vulnérabilité.
4. De créer des emplois verts.
5. De garantir que les stratégies d'adaptation au changement climatique soient fondées sur les réalités et les besoins locaux, ce qui conduira à des résultats plus durables et plus justes sur le plan social.

3.3.4. Renforcer la résilience climatique inclusive grâce aux connaissances, aux institutions et aux solutions fondées sur la nature

La réduction de la vulnérabilité nécessite des investissements proactifs, fondés sur la connaissance et accessibles à tous. Outre les solutions d'infrastructure construites abordées dans la section 3.1, la résilience à grande échelle dépendra également du renforcement des institutions et des systèmes d'information, ainsi que du déploiement à grande échelle de solutions fondées sur la nature (SfN).

Les politiques doivent donner la priorité au déploiement à l'échelle du continent de systèmes d'alerte précoce intégrés et améliorés par l'IA pour les inondations, les sécheresses et les menaces liées à la qualité de l'eau, en garantissant un accès universel, en particulier pour les communautés isolées et vulnérables.

Il est essentiel de renforcer les institutions nationales et locales de gestion des catastrophes en leur attribuant des mandats clairs, des ressources et des processus de planification inclusifs.

Le développement des SfN⁵ permettra d'obtenir une résilience rentable et multifonctionnelle, tout en présentant des avantages en termes de biodiversité.

Il sera fondamental pour la santé et la dignité des communautés en cas de crise d'investir dans des infrastructures WASH résilientes au climat (voir la section « 3.1 ») et de garantir un accès inclusif. L'évaluation des risques climatiques et les critères de résilience doivent être obligatoires pour tous les investissements liés à l'eau, publics et privés.

La mise en place de systèmes d'information robustes, d'institutions autonomes et de solutions fondées sur la nature à grande échelle permettra de :

1. Donner aux communautés les moyens d'agir grâce à des connaissances actualisées.
2. Fournir divers tampons écologiques contre les chocs.
3. Réduire les coûts de reconstruction après une catastrophe.
4. Protéger les moyens de subsistance.

⁵ Y compris le reboisement pour lutter contre l'érosion et recharger les nappes phréatiques, la restauration des zones humides pour atténuer les inondations et purifier l'eau, et la conservation des mangroves pour protéger les côtes.

5. Garantir que les efforts de renforcement de la résilience profitent à ceux qui en ont le plus besoin, créant ainsi les bases d'un développement équitable et durable.

3.3.5. Intégrer des approches intégrées pour optimiser les avantages globaux et renforcer la résilience systémique

Pour garantir la sécurité hydrique nécessaire à la croissance économique et à la transformation sociale, il est nécessaire d'adopter des approches de gestion intégrées qui transcendent les frontières sectorielles.

Jusqu'à présent, la gestion transfrontalière de l'eau en Afrique s'est concentrée sur l'application des principes de la planification de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) au niveau des bassins. L'objectif est de promouvoir le développement et la gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources connexes afin de maximiser le bien-être économique et social de manière équitable tout en préservant les écosystèmes vitaux.

Les accords de coopération et de gouvernance résultant de ces initiatives constituent une base solide pour l'application du lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes (WEFE). Le lien WEFE traite des interconnexions, en garantissant la mise en œuvre de solutions qui soutiennent simultanément la production d'énergie durable, la sécurité alimentaire et la santé des écosystèmes.

Afin de consolider les progrès réalisés grâce à ces deux approches, il faut désormais s'attacher à faciliter les investissements dans des solutions stratégiques de gestion de l'eau qui apportent des avantages transfrontaliers, voire régionaux.

Les organisations de bassin doivent être renforcées par des mandats et des ressources afin de faciliter la planification collaborative, en intégrant les exigences en matière de débit environnemental et les mesures de résilience climatique dans les cadres d'allocation de l'eau. Au niveau politique, l'intégration des considérations WEFE dans les stratégies nationales de développement permettra d'harmoniser les subventions agricoles, la tarification de l'énergie et les réglementations environnementales afin d'encourager une utilisation efficace des ressources. La coordination des opérations des réservoirs pour la production d'énergie hydroélectrique, l'irrigation et la lutte contre les inondations peut, par exemple, améliorer la production d'énergie renouvelable tout en garantissant l'approvisionnement en eau pour l'agriculture pendant la saison sèche et en protégeant les communautés en aval. De même, la promotion de cultures économiques en eau et des énergies renouvelables dans la transformation des aliments réduit la pression sur les ressources en eau partagées.

L'impact transformateur des approches intégrées réside dans la libération de gains d'efficacité, la réduction des

conflits et le renforcement de la résilience systémique. L'Afrique peut parvenir à une croissance plus durable et plus inclusive, où la sécurité hydrique catalyse l'expansion des énergies renouvelables, stimule la productivité agricole et préserve les fondements écologiques des économies et des moyens de subsistance. Cela est essentiel pour faire face à l'incertitude climatique et accélérer les progrès vers la réalisation de l'Agenda 2063.

3.3.6. Développer l'utilisation de l'eau verte pour renforcer la résilience dans tous les secteurs

L'eau verte représente une ressource vaste et sous-utilisée, essentielle pour améliorer la sécurité hydrique et la résilience climatique. Comme souligné dans la section 3.1.3.2 , le rôle de l'eau verte dans l'agriculture pluviale est fondamental. L'étendre à plusieurs secteurs offre donc des opportunités transformatrices pour une croissance inclusive.

Dans l'agriculture, il est essentiel de développer les techniques de conservation de l'humidité des sols, notamment le labour de conservation et le paillage, et de promouvoir les cultures résistantes à la sécheresse afin d'augmenter les rendements et de réduire les besoins en irrigation.

Au-delà de l'agriculture, une gestion stratégique de l'eau verte dans les paysages urbains et ruraux peut générer des avantages économiques et environnementaux plus larges. Les infrastructures vertes urbaines, notamment les parcs, les toits verts et les surfaces perméables, devraient servir à capter les eaux de pluie, réduire le ruissellement, recharger les nappes phréatiques et rafraîchir les villes. L'intégration de ces éléments dans l'urbanisme

permettra de compléter l'approvisionnement en eau des municipalités, d'atténuer les risques d'inondation, de réduire les coûts de climatisation et de créer des emplois verts dans les secteurs de la construction et de l'entretien.

De même, la promotion de l'agriculture urbaine utilisant l'eau verte améliorera la sécurité alimentaire et les revenus des communautés vulnérables.

Dans les paysages forestiers et dégradés, l'agroforesterie et la restauration des bassins versants augmenteront la rétention d'humidité dans les sols, ce qui favorisera la production de bois et de produits forestiers non ligneux tout en séquestrant le carbone.

Pour réaliser ce potentiel, il faut mettre en place des incitations politiques en faveur de la collecte des eaux de pluie et des pratiques d'utilisation des terres qui privilient la santé des sols.

Des programmes de renforcement des capacités destinés aux agriculteurs, aux urbanistes et aux groupes communautaires contribueront à généraliser des techniques telles que le *contour bunding*.

Des instruments économiques tels que les paiements pour les services environnementaux liés à la protection des bassins versants encourageront leur adoption à grande échelle.

Maximiser le rôle multifonctionnel de l'eau verte permettra :

1. D'améliorer la productivité de l'eau.
2. De renforcer la résilience écologique.
3. De créer des moyens de subsistance inclusifs, en particulier dans les climats arides et variables où chaque goutte de pluie compte.

Tableau 4 : L'eau pour des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique – cadre d'action, objectifs et étapes clés

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Énoncé de vision n° 6 : Des populations, des économies et des écosystèmes résilients, correctement protégés face aux risques de catastrophes naturelles et anthropiques liés à l'eau			
Objectif principal : Intégrité des écosystèmes			
Les écosystèmes aquatiques sont fonctionnellement intacts de la source à la mer, favorisant la biodiversité et l'adaptation au climat.	<ul style="list-style-type: none"> • Les exigences en matière de débit environnemental spécifiques au bassin sont établies pour tous les grands fleuves. • Des plans de protection des bassins versants critiques sont adoptés dans 60 % des bassins transfrontaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration mesurable des indicateurs de santé écologique (par exemple, diversité des poissons, étendue des zones humides) dans 70 % des bassins prioritaires. • Zones de recharge protégées légalement dans les régions soumises à un stress hydrique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Rétablissement autonome des écosystèmes observé dans 90 % des zones restaurées. • Normes continentales en matière de santé aquatique intégrées dans les politiques sectorielles.



Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Objectif principal : Production durable			
Les secteurs polluants fonctionnent dans les limites planétaires tout en maintenant leur productivité.	<ul style="list-style-type: none"> Lois sur la responsabilité élargie des producteurs (REP) promulguées dans 80 % des États membres. Adoption de feuilles de route sectorielles pour la réduction de la pollution. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction vérifiée de 40 % des ruissellements de produits chimiques agricoles dans les bassins pilotes. Certifications en matière d'économie circulaire adoptées par les grandes industries. 	<ul style="list-style-type: none"> Zéro rejet des eaux usées industrielles non traitées. Pratiques régénératives dominantes dans les secteurs clés dépendants de l'eau.
Objectif principal : Gestion inclusive et avantages			
Le partage équitable des avantages réduit la vulnérabilité et renforce la gestion des écosystèmes.	<ul style="list-style-type: none"> Cadres juridiques reconnaissant les droits des communautés sur les ressources établis dans 50 % des États membres. Principes de partage des avantages intégrés dans les accords de bassin. 	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration documentée des moyens de subsistance dans 60 % des zones de mise en œuvre des mécanismes PES/CBNRM. Représentation des femmes et des jeunes assurée dans 75 % des comités locaux de gestion de l'eau. 	<ul style="list-style-type: none"> Institutionnalisation à l'échelle du continent des modèles de conservation menés par les communautés. Chaînes de valeur localisées finançant directement la protection des écosystèmes.
Objectif principal : Renforcement inclusif de la résilience			
Les communautés vulnérables au climat maintiennent leurs moyens de subsistance pendant les chocs hydrologiques.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de systèmes d'alerte précoce avec des protocoles de diffusion inclusifs dans les zones à haut risque. Adoption de lignes directrices nationales pour la mise en œuvre des SfN. 	<ul style="list-style-type: none"> Réduction de 40 % des pertes économiques liées aux catastrophes dans la région pilote des SfN. Services WASH résilients au climat accessibles à 80 % des groupes vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> Les institutions locales gèrent de manière autonome les systèmes de résilience. Gestion intégrée des risques intégrée dans toute la planification du développement.
Objectif principal : Approches intégrées de gestion des ressources			
<ul style="list-style-type: none"> Approches de gestion intégrée des ressources opérationnelles dans 100 % des bassins transfrontaliers. Gain de 30 % en efficacité hydrique dans les systèmes de production énergétique et alimentaire. 	Mécanismes de coordination intersectorielle institutionnalisés dans 60 % des principaux bassins.	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des bassins mettent en œuvre des cadres communs d'allocation des ressources en eau, en énergie et en écosystèmes. Réduction de 50 % des conflits sectoriels liés à l'eau par rapport au niveau de référence de 2025. 	<ul style="list-style-type: none"> Plateforme continentale d'optimisation WEFE fonctionnelle. 90 % des investissements agricoles et énergétiques sont conformes aux lignes directrices du nexus.
Objectif principal : Mise à l'échelle de l'eau verte			
<ul style="list-style-type: none"> Doublement de l'utilisation de l'eau verte dans l'agriculture et les systèmes urbains. Réduction de 40 % de la demande en irrigation. 	<ul style="list-style-type: none"> Adoption de stratégies nationales en matière d'eau verte dans 50 % des États membres. Techniques de conservation de l'humidité du sol appliquées sur 30 % des terres agricoles pluviales. 	Infrastructures urbaines vertes - y compris les surfaces perméables - obligatoires dans 70 % des villes.	90 % de l'agriculture pluviale utilise des pratiques efficaces en matière d'humidité.

3.4. Innovation, capacités et information : développer les capacités et des systèmes efficaces d'aide à la prise de décision pour instaurer la confiance à tous les niveaux

L'innovation, les capacités humaines et des systèmes efficaces de gestion de l'information sur l'eau sont essentiels pour valoriser l'eau et mettre en œuvre une économie circulaire afin de stimuler les investissements et le financement dans ce secteur.

La disponibilité de données fiables, complètes et validées est essentielle pour mieux faire comprendre l'importance de l'eau pour la croissance économique, la création d'emplois et l'industrialisation. Il s'agit toutefois d'une première étape vers :

1. L'intégration de l'eau dans les priorités économiques nationales.
2. L'accélération des investissements dans les infrastructures hydrauliques.
3. Le renforcement des capacités humaines et institutionnelles.
4. Le renforcement des systèmes de données pour une gestion éclairée de l'eau.

Sans données fiables, sans institutions autonomes et sans apprentissage adaptatif, la gouvernance de l'eau en Afrique restera réactive plutôt que proactive, compromettant les efforts visant à garantir la sécurité hydrique d'ici 2063.

3.4.1. Capital humain, technologie et apprentissage adaptatif pour permettre la gestion des ressources en eau

3.4.1.1. Promouvoir la recherche et la co-création technologique menées par l'Afrique

La production des connaissances et des informations nécessaires pour faire progresser les solutions dans le domaine de l'eau dans le contexte africain nécessite, comme point de départ, des investissements proportionnés dans la recherche ancrée dans les universités régionales et les pôles d'innovation.

Une recherche axée sur la demande, combinant les connaissances locales avec des sciences de pointe telles que l'analyse des mégadonnées et la modélisation prédictive basée sur l'IA pour les ressources en eau, les inondations et les sécheresses, est indispensable pour générer des innovations locales qui accélèrent l'application des solutions. On ne saurait trop insister sur la nécessité de transformer la gestion de l'eau en solutions spécifiques au contexte, pleinement adaptées aux circonstances uniques de l'Afrique, en particulier en ce qui concerne les priorités suivantes :

1. La collecte d'eau résiliente au climat.
2. Des systèmes de traitement basés sur la nature et un dessalement à faible consommation d'énergie adapté aux régions arides et aux petits États insulaires en développement (PEID).
3. Réduction des pertes d'eau, diminution des coûts et amélioration de la faisabilité de la maintenance dans les systèmes urbains.
4. L'optimisation de l'utilisation des eaux souterraines dans l'agriculture.
5. Le développement de ressources en eau non conventionnelles.
6. La conversion des déchets en énergie dans les services d'assainissement.

Un tel modèle de co-création doit combiner les connaissances traditionnelles avec des outils de pointe tels que la modélisation hydrologique basée sur l'IA et l'analyse climatique. Ces innovations sur mesure, axées sur la demande, réduiront la dépendance de l'Afrique à l'égard des technologies développées à l'étranger et accéléreront l'impact à grande échelle.

3.4.1.2. Généraliser l'intelligence numérique dans tous les domaines liés à l'eau

L'Afrique doit faire un bond en avant vers un avenir numérique intelligent dans le domaine de l'eau. Le déploiement de jumeaux numériques intégrés (répliques virtuelles de bassins hydrographiques entiers) alimentés par des capteurs IdO, la surveillance par satellite et l'analyse de mégadonnées à l'aide de l'IA révolutionnera la prise de décision dans le domaine de l'eau. Ces systèmes doivent être interopérables et fournir des données en temps réel sur les précipitations, l'humidité du sol, les niveaux des réservoirs et la qualité de l'eau à des plateformes continentales en libre accès. Pour les petits exploitants agricoles, lorsqu'ils sont associés à des systèmes de diffusion appropriés, cela se traduit par des avis mobiles accessibles permettant une irrigation de précision, une optimisation des rendements agricoles et une réduction du gaspillage d'eau. Les systèmes d'eau intelligents basés sur des capteurs et la technologie IdO aideront les services publics à prévoir les pannes de canalisations et à hiérarchiser les réparations, réduisant ainsi considérablement les pertes d'eau non facturées.

En démocratisant l'accès aux données grâce à des applications mobiles conviviales dans les langues locales, même les communautés marginalisées peuvent participer à la gouvernance de l'eau, en signalant instantanément la pollution ou les robinets à sec.

Ce bond numérique légitimera les données sur l'eau, transformant les informations contestées en une base de données commune pour une action coopérative, ce qui réduira les conflits transfrontaliers et débloquera le financement climatique grâce à des rapports d'impact vérifiables.

3.4.1.3. Institutionnaliser le développement des compétences pour transformer le secteur de l'eau

Il est essentiel d'élargir le programme de développement des capacités humaines du Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) afin d'y inclure un volet consacré à l'accélération des compétences dans le domaine de l'eau. Cela permettra de combler des lacunes critiques en matière de connaissances techniques, managériales et numériques. Les domaines présentant un intérêt particulier comprennent la maintenance de l'Internet des objets, l'entrepreneuriat dans le domaine de l'assainissement circulaire et la conception d'infrastructures résilientes au climat.

Les programmes d'études devraient être élaborés en collaboration avec l'industrie afin de s'aligner sur les nouveaux emplois verts dans les domaines de l'exploitation des usines de dessalement, du développement et de la maintenance des systèmes de pompage photovoltaïques, de la restauration des zones humides et de l'audit des crédits carbone bleu, entre autres.

Les universités devraient mettre à jour leurs programmes d'études actuels et intégrer des modules interdisciplinaires sur l'eau dans les diplômes d'ingénierie, d'économie et d'écologie, afin de former une génération de penseurs systémiques.

Parallèlement, les programmes destinés aux décideurs politiques devraient démystifier l'évaluation de l'eau et le financement mixte, afin de permettre des choix d'investissement plus judicieux. Une telle révolution des compétences permettra à l'Afrique de mieux exploiter son expertise dans le domaine de l'eau, d'attirer des investissements à forte valeur ajoutée et de garantir l'appropriation locale des infrastructures hydrauliques.

3.4.1.4. Catalyser l'innovation dans le financement de l'économie bleue et circulaire

La Facilité africaine de l'eau devrait être renforcée afin d'inclure un Fonds d'innovation pour l'eau soutenu par des garanties souveraines mutualisées afin de réduire les risques liés aux investissements dans la gestion et l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les services d'hygiène.

Ce fonds devrait combiner des capitaux publics et des investissements à impact, en offrant des prêts concessionnels pour les technologies qui permettent de

réaliser des économies d'eau ou de réduire la pollution de manière vérifiable. Parallèlement, il est nécessaire d'introduire des politiques d'achat innovantes dans le cadre desquelles les gouvernements s'engagent à acheter les produits des entreprises de l'économie circulaire, par exemple l'eau recyclée pour l'aménagement paysager municipal ou les biosolides riches en nutriments pour les engrains.

Les pools de partage de brevets entre les États membres permettront d'accélérer la mise à l'échelle des solutions éprouvées, en évitant les coûts de recherche et développement redondants.

En monétisant l'innovation grâce à un financement basé sur les résultats, l'Afrique peut faire passer les technologies de l'eau du stade de projets pilotes dépendants de l'aide à celui d'entreprises axées sur le marché, stimulant ainsi la création d'emplois et la croissance dans le secteur de l'assainissement.

3.4.2. La légitimation des données sur l'eau redéfinit la planification économique et les investissements

3.4.2.1. Intégrer la valorisation de l'eau dans l'architecture économique nationale

Afin de repositionner l'eau comme un actif dans les bilans nationaux, les États membres devraient intégrer la valorisation de l'eau dans la planification macroéconomique, les processus budgétaires et les évaluations des investissements publics. Cela nécessite une coordination systématique, notamment la création d'unités dédiées à l'économie de l'eau.

L'objectif visé par cette intégration est que les plans de développement nationaux comportent, d'ici 2040, des objectifs de productivité de l'eau parallèlement aux indicateurs économiques traditionnels.

3.4.2.2. Construire des écosystèmes fiables d'intelligence hydrique

La légitimité des données sur l'eau repose sur une gouvernance transparente et multipartite. Des auditeurs indépendants agréés au niveau continental devraient vérifier les réseaux de surveillance dans les bassins transfrontaliers, en réglant les différends entre les données en amont et en aval grâce à des méthodologies évaluées par des pairs. Un centre d'échange d'informations sur l'eau unifié pour l'Afrique devrait gérer des ensembles de données en libre accès sur tous les sujets, des taux de recharge des nappes phréatiques aux revenus des entreprises d'assainissement, en utilisant la blockchain pour retracer la provenance des données et empêcher toute manipulation.

Pour les citoyens, il est prévu que des tableaux de bord publics interactifs affichent en temps réel la qualité de l'eau dans les écoles ou les flux d'investissement vers les services

publics locaux, permettant ainsi une responsabilité sociale. L'industrie aura accès aux prévisions de pénurie d'eau afin d'orienter l'implantation des usines. Cet écosystème « source unique de vérité » transformera la méfiance en coopération, car une base de données commune incitera à une action conjointe en matière de contrôle de la pollution ou de préparation à la sécheresse, attirant finalement les fonds de pension à la recherche d'investissements à long terme dans le domaine de l'eau sans risque.

3.4.2.3. Articuler et monétiser l'économie circulaire de l'assainissement

Afin de faire évoluer la perception des déchets, considérés comme un coût, vers celle d'une ressource, les campagnes continentales devraient mettre en avant des modèles réussis, tels que :

1. Le biogaz issu des boues fécales alimentant les stations d'épuration.
2. Le phosphore récupéré pour fertiliser les exploitations agricoles commerciales.

Les offices nationaux de statistique adopteront des indicateurs standardisés pour suivre la contribution de l'économie de l'assainissement au PIB, y compris la création d'emplois dans la collecte des déchets, la production d'énergie et l'irrigation par eau recyclée.

Les prospectus d'investissement quantifieront les retours sur investissement liés à la réduction des coûts de santé, par exemple la diminution des épidémies de diarrhée, et aux nouvelles sources de revenus telles que les crédits carbone issus de la capture du méthane.

Les institutions financières de développement émettront des « obligations de résilience circulaire », dont les rendements seront liés à des résultats vérifiés en matière de valorisation des déchets.

L'objectif est que, d'ici 2043, la généralisation de ces discours permette de réorienter plus de 20 % des investissements dans l'assainissement vers des entreprises circulaires, créant ainsi deux millions d'emplois verts tout en réduisant les pressions sur l'extraction d'eau douce.

3.4.2.4. Renforcer la confiance des investisseurs grâce à des cadres de réduction des risques et d'amélioration du crédit

Les risques politiques et réglementaires dissuadent actuellement 70 % des investissements privés potentiels dans le secteur de l'eau. Pour inverser cette tendance, il est urgent de mettre en place des instruments standardisés de partage des risques, notamment :

1. Des garanties souveraines contre les risques liés à l'eau de la Banque africaine de développement, couvrant l'annulation de contrats ou les violations réglementaires.
2. L'accélération des procédures d'autorisation pour les projets approuvés conformes aux plans d'action prioritaires du PIDA.

Il est prévu qu'en plus de gérer le Fonds d'innovation pour l'eau, la FAE assume la fonction d'agence africaine de notation des infrastructures hydrauliques. Cette fonction permettra à la FAE d'évaluer la *bancabilité* des projets à l'aide de critères de risque harmonisés, en attribuant des « scores de résilience hydrique » qui influencent les coûts d'emprunt. Ces mesures, combinées à des données transparentes sur l'eau, catalyseront les prêts commerciaux pour la modernisation de l'irrigation, les parcs de réutilisation des eaux usées et les services publics résistants au climat.

Compte tenu de l'évolution des priorités de financement des partenaires du secteur, un changement de paradigme est nécessaire pour transformer l'eau en une classe d'actifs viable pour l'investissement.

Tableau 5 : Innovation, capacités et information – cadre d'action, objectifs et étapes clés

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Énoncé de vision n° 7 : Un capital humain développé, une autonomisation technologique et un apprentissage adaptatif qui répondent pleinement aux exigences d'une gestion efficace et durable des ressources naturelles africaines			
Objectif principal : Recherche et technologie			
Les innovations africaines répondent à 90 % des besoins du continent en matière de technologies de l'eau ; cinq millions d'emplois verts dans le secteur de l'eau.	10 pôles d'innovation régionaux opérationnels ; les réseaux IdO de mesure de l'humidité des sols couvrent 50 % des exploitations agricoles commerciales.	70 % des nouvelles infrastructures hydrauliques utilisent des technologies conçues en Afrique ; les alertes IA en cas d'inondation/de sécheresse couvrent tous les principaux bassins.	Les exportations de technologies de l'eau dépassent les importations ; les dépenses de R&D représentent 1,5 % du PIB du secteur de l'eau.

Objectifs 2063	Étapes pour 2033	Étapes pour 2043	Étapes pour 2053
Objectif principal : Transformation numérique			
Des données sur l'eau en temps réel, intégrées et en libre accès étaient les décisions importantes ; maîtrise universelle du numérique.	Plateformes de données ouvertes liées à l'eau fonctionnelles dans 10 % des bassins transfrontaliers ; les avis aux agriculteurs touchent 40 millions d'utilisateurs.	Des jumeaux numériques opérationnels pour tous les grands fleuves ; 50 % des services publics utilisent la maintenance prédictive.	Le « métaverse » continental de l'eau permet de tester la résistance au stress climatique de toutes les infrastructures.
Objectif principal : Développement des compétences			
L'Afrique accueille le centre mondial d'excellence pour les solutions eau-climat ; parité hommes-femmes dans les rôles techniques.	100 académies professionnelles consacrées à l'eau ; 30 % de femmes inscrites dans des programmes d'ingénierie liés à l'eau et à l'assainissement.	500 000 professionnels certifiés dans le domaine de l'eau ; 20 % d'emplois pour les jeunes dans les entreprises d'assainissement circulaire.	70 % des services d'eau dirigés par des cadres formés localement ; excédent de compétences dans 15 domaines technologiques.
Objectif principal : Financement de l'innovation			
La R&D dans le secteur de l'eau attire 20 milliards de dollars d'investissements privés par an ; 30 % des entreprises sont détenues par des femmes.	Lancement du Fonds africain pour l'innovation dans le domaine de l'eau avec un capital d'un milliard de dollars ; premier pool de partage de brevets pour l'irrigation goutte à goutte.	60 % des États membres ont mis en place des politiques d'achat innovantes ; l'économie de l'assainissement représente 5 % du PIB.	Les obligations bleues financent 80 % de la résilience côtière ; l'écosystème de la chaîne de valeur des technologies de l'eau est autosuffisant.
Énoncé de vision n° 8 : Des systèmes d'information sur l'eau légitimes, intégrés et bien financés, qui soutiennent une prise de décision fondée sur la science, renforcent la résilience climatique et assurent une place centrale à la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification, d'investissement et d'allocation des ressources financières.			
Objectif principal : Évaluation de l'eau			
Comptes de l'eau intégrés à 100 % dans les budgets nationaux ; « tests de résistance hydrique » obligatoires pour tous les PPP.	Unités économiques chargées de l'eau créées dans 40 États membres ; normes comptables continentales adoptées.	70 % des budgets nationaux reflètent les objectifs de productivité de l'eau ; divulgation de l'intensité sectorielle de la consommation d'eau.	Notations de résilience hydrique obligatoires pour les cotations en bourse.
Objectif principal : Écosystèmes de données			
Aucun litige concernant les données partagées sur les bassins ; confiance du public dans les informations sur l'eau supérieure à 90 %.	Auditeurs de données indépendants accrédités ; traçabilité blockchain testée dans cinq bassins.	La chambre de compensation gère 100 % des données publiques sur l'eau ; tableaux de bord citoyens dans 80 % des municipalités.	Contribution de l'eau au PIB visible en temps réel dans tous les rapports économiques
Objectif principal : Économie de l'assainissement			
La valorisation des déchets couvre 60 % des coûts d'assainissement ; aucun rejet de déchets dans les cours d'eau.	Indicateurs nationaux pour le PIB de l'assainissement circulaire ; cinq pays émettent des obligations de résilience circulaire.	50 % des stations d'épuration sont autosuffisantes en énergie ; réutilisation des biosolides dans 70 % de l'agriculture.	Les économies réalisées en matière de santé grâce à un assainissement sûr dépassent les investissements dans le secteur.
Objectif principal : Réduction des risques liés à l'investissement			
Les infrastructures hydrauliques africaines sont jugées sûres et rentables ; le financement commercial couvre 70 % des besoins.	Lancement d'un mécanisme de garantie souveraine ; autorisations accélérées pour les projets prioritaires de GIRE pour le développement.	L'Agence de crédit pour l'eau de la FAE évalue 200 projets ; le financement mixte couvre 40 % des améliorations apportées à l'irrigation.	Taux de défaut sur les projets liés à l'eau inférieurs à 2 % ; les fonds de pension locaux allouent 15 % à l'eau.



4. DISPOSITIONS DE MISE EN ŒUVRE

La réalisation de la Vision et de la Politique africaine de l'eau 2063 exige une action coordonnée à tous les niveaux. Ce chapitre décrit les voies à suivre et les rôles institutionnels pour traduire les engagements en résultats tangibles.

4.1. Modalités de mise en œuvre

Le succès dépend d'approches intégrées et échelonnées, synchronisées avec les étapes décennales de l'Agenda 2063.

4.1.1. Intégration régionale axée sur l'investissement : 2026-2033

La première phase se concentre sur la libération des opportunités régionales grâce à des investissements stratégiques, comme suit :

1. Donner la priorité aux infrastructures transfrontalières convenues, conformément au PIDA-PAP et à la ZLECAF.
2. Donner la priorité aux investissements fondamentaux et à la réduction des risques liés aux partenariats public-privé.
3. Accélérer cinq projets phares de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) pour le développement.
4. Rendre opérationnelles les plateformes de données ouvertes liées à l'eau dans 60 % des bassins partagés afin de permettre la prise de décisions fondées sur des données scientifiques

4.1.2. Transformation systémique : 2033-2043

La deuxième phase vise à accélérer la transformation structurelle de l'économie de l'eau en Afrique, comme suit :

1. Déployer à l'échelle du continent des économies circulaires de l'eau et des systèmes de gestion numériques.
2. Intégrer la valorisation de l'eau dans les cadres comptables nationaux.
3. Intensifier la poursuite de l'égalité des sexes et de l'inclusion sociale dans la gestion de l'eau et la fourniture de services.
4. Intégrer la résilience climatique dans tous les investissements liés à l'eau, en veillant à ce que 80 % des communautés vulnérables aient accès à des systèmes d'alerte précoce.

4.1.3. Durabilité consolidée : 2043-2063

La phase finale se concentre sur la consolidation de la durabilité, de l'équité et de l'innovation, comme suit :

1. Garantir l'équité intergénérationnelle grâce à des mesures juridiquement contraignantes de protection des écosystèmes et à une gouvernance de l'eau portée par les jeunes.
2. Intégrer l'innovation, parvenir à l'accès universel et garantir la résilience climatique.
3. Institutionnaliser des mécanismes de gouvernance de l'eau portés par les jeunes et animés par les communautés.
4. Réaliser l'accès universel à l'eau potable et à l'assainissement.
5. Garantir la résilience climatique et généraliser l'innovation en tant que caractéristiques systémiques des systèmes d'eau et d'assainissement en Afrique.

4.2. Principes de mise en œuvre, suivi et rapports

La poursuite de la Vision et de la Politique doit être guidée par les principes résumés dans le Tableau 6 , qui sont adaptés et s'appuient sur la mise en œuvre du Plan d'action prioritaire pour la gestion des ressources en eau en Afrique 2016-2025.

Les progrès seront suivis grâce au système de suivi du secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique (WASSMO) et à la fiche d'évaluation du PIDA pour l'eau, et des rapports seront présentés tous les deux ans à l'Assemblée de l'UA.

4.3. Cadre institutionnel

Les États membres sont les gardiens de la Vision et de la Politique africaines de l'eau à l'horizon 2063. C'est leur action collective qui permettra de concrétiser la vision d'une Afrique résiliente, dotée d'un accès sécurisé à l'eau et d'un assainissement sûr pour tous. L'intégration des objectifs politiques dans les cadres politiques et d'investissement nationaux sera donc essentielle pour réaliser la vision et les objectifs politiques.

Le leadership politique et la supervision incombe à l'UA. Le Conseil des ministres africains chargés de l'eau assurera le leadership et l'orientation politiques en tant que comité ministériel sectoriel sur l'eau et l'assainissement du Comité technique spécialisé de l'UA sur l'agriculture, le développement rural, l'économie bleue, l'eau et l'environnement (CTS sur l'ARBWE). Les institutions, organisations et agences techniques de l'Union africaine et de l'AMCOW coordonneront les partenariats et l'engagement des parties prenantes nécessaires à la réalisation de la Vision et de la Politique. L'AUDA-NEPAD, qui ancrera le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) dans les efforts visant à atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 de l'UA, jouera un rôle clé. Elle dirigera la coordination des politiques, ainsi que le suivi et la reddition de comptes à l'aide du système WASSMO.

La Banque africaine de développement et les institutions financières connexes joueront un rôle clé dans la mise en œuvre des mécanismes visant à améliorer les perspectives d'investissement et de financement du secteur.

Les communautés économiques régionales, soit directement, soit par l'intermédiaire des organisations de bassin, seront des acteurs clés dans la promotion de la coopération régionale, du commerce, de l'intégration, de la paix et de la sécurité.

La société civile et le secteur privé concevront conjointement des solutions et participeront activement à leur mise en œuvre. Ils soutiendront l'innovation, la responsabilité et la prestation de services, et garantiront l'inclusion, l'esprit d'entreprise et la mobilisation sociale.

Tableau 6 : Principes de mise en œuvre

Principe	Description
Approche programmatique	La Vision africaine de l'eau à l'horizon 2063 et sa politique connexe s'aligne sur l'Agenda 2063 de l'Union africaine et fournit un cadre continental pour sa mise en œuvre. Elle permettra de mener à bien les travaux inachevés de la Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025 et de poursuivre les objectifs de la Déclaration de Malabo de 2014 sur l'agriculture ⁶ , les ODD et le Cadre de Sendaï pour la réduction des risques de catastrophe.
Avantage comparatif	L'accent est mis sur les domaines dans lesquels l'UA, l'AMCOW, la BAD et la CEA peuvent mener des actions. Les impacts généreront davantage de résultats et apporteront une valeur ajoutée aux initiatives des États membres, des Communautés économiques régionales (CER), des organisations des bassins (OB), des organisations de la société civile (OSC) et du secteur privé.
Additionnalité	L'UA et l'AMCOW, en partenariat avec l'AUDA-NEPAD, la BAD, la CEA, les CER, les OB, les OSC et les institutions, organisations et parties prenantes concernées, encourageront les États membres à intervenir pour concrétiser cette vision.
Hiérarchisation	Sur la base des priorités de développement de l'Union africaine et des aspirations d'une renaissance africaine : Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons.
Flexibilité	Les plans de mise en œuvre visant à concrétiser la vision et la politique seront synchronisés avec les étapes décennales de l'Agenda 2063. Des examens périodiques réguliers sont nécessaires pour répondre à un environnement en constante évolution.
Géométrie variable	Une approche à plusieurs volets pour la mise en œuvre des activités clés au niveau des États membres, des CER et des OB, en tirant parti des possibilités d'action immédiate.
Approche par bassin	Les CER et les OB sont des institutions essentielles pour l'application d'approches intégrées de gestion de l'eau, des principes de valorisation de l'eau et du lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes.
Meilleures pratiques	La mise en œuvre des activités prévues doit s'appuyer sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés en Afrique et ailleurs.
Démonstration	Activités visant à tester et/ou à démontrer les concepts et les approches qui sous-tendent les processus de réforme proposés dans le secteur de l'eau, en particulier en ce qui concerne l'intégration de la valorisation de l'eau dans les systèmes nationaux de planification économique.
Participation	Les partenaires et les parties prenantes concernés seront informés, consultés et impliqués, le cas échéant, dans la poursuite de la vision et de la politique.
Subsidiarité	Les interventions seront menées au niveau de gouvernance le plus approprié.
Durabilité	La mise en œuvre de la vision et de la politique favorisera l'appropriation locale et nationale, la sensibilisation, le renforcement des capacités, l'égalité des sexes et l'inclusion sociale, ainsi que le développement institutionnel.

6 Déclaration de Malabo de 2014 sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance, Assembly/AU/Decl.1(XXIII).



GLOSSAIRE

#	Terme	Définition	Source/notes
A			
1	Adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE)	Utilisation de la biodiversité et des services écosystémiques pour aider les communautés à s'adapter aux effets du changement climatique.	UICN-PNUE
2	Agenda 2063	Cadre stratégique quinquennal de l'Union africaine pour une croissance inclusive, un développement durable et l'intégration continentale.	Union africaine
3	Agriculture régénérative	Principes agricoles favorisant la santé des sols, la biodiversité, les cycles de l'eau et la séquestration du carbone.	Alliance biologique régénérative
4	Agroécologie	Approche écologique de l'agriculture, intégrant la biodiversité, les services écosystémiques et l'équité sociale.	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
5	Aquifères transfrontaliers	Masses d'eau souterraines partagées par deux pays ou plus.	IGRAC
6	Assainissement géré de manière sécurisée	Amélioration des installations non partagées entre les ménages, avec élimination ou traitement sûr des excréments.	Organisation mondiale de la santé/JMP de l'Unicef
C			
7	Contrats hydrosociaux	Accords de gouvernance renégociant les droits, l'accès et les responsabilités en matière d'eau entre les parties prenantes.	Répertoire de la durabilité
D			
8	Débits environnementaux	Quantité, calendrier et qualité de l'eau nécessaires pour maintenir les écosystèmes d'eau douce et les moyens de subsistance humains.	Science Direct
E			
9	Eau bleue	Eau douce présente dans les plans d'eau de surface (par exemple, les rivières et les lacs) et les nappes phréatiques disponibles pour l'usage humain.	IWMI
10	Eau non facturée	Eau fournie mais non facturée en raison de fuites, de vols, d'inexactitudes dans les relevés de compteurs ou d'utilisations autorisées non facturées.	IWA
11	Eau verte	Humidité du sol provenant des précipitations directement utilisée par les plantes dans l'agriculture pluviale.	SIWI (2025)
12	Économie bleue	Utilisation durable des ressources océaniques et d'eau douce pour la croissance économique, les moyens de subsistance et la santé des écosystèmes.	Banque mondiale
13	Économie circulaire de l'assainissement	Systèmes permettant de récupérer l'eau, les nutriments et l'énergie contenus dans les eaux usées afin de réduire la consommation de ressources et la pollution.	CSE
F			
14	Financement mixte	Utilisation stratégique de capitaux catalytiques provenant de sources publiques/philanthropiques pour mobiliser des investissements privés.	Organisation de coopération et de développement économiques
15	Financement résilient au changement climatique	Instruments financiers intégrant l'évaluation des risques climatiques afin d'assurer la durabilité dans des conditions climatiques changeantes.	PNUE
G			
16	Gestion communautaire des ressources naturelles (GCRN)	Gouvernance communautaire des ressources naturelles garantissant des avantages locaux et une gestion durable	UICN
17	Gestion de la recharge des aquifères (RAA)	Recharge intentionnelle des aquifères à l'aide d'eaux de surface, d'eaux recyclées ou d'eaux pluviales.	ISMAR

#	Terme	Définition	Source/notes
18	Gestion fiduciaire de l'eau	Cadres juridiques accordant aux communautés le pouvoir de protéger les ressources en eau.	Concept émergent de gouvernance de l'eau (par exemple, Ostrom 1990)
19	Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE)	Développement/gestion coordonnés de l'eau, des terres et des ressources afin de maximiser le bien-être sans compromettre la durabilité.	Partenariat mondial pour l'eau
H			
20	Hydro-diplomatie	Gestion coopérative des ressources en eau partagées par la négociation, le droit international et la résolution des conflits.	UN-Water
J			
21	Jumeaux numériques	Modèles virtuels de systèmes physiques mis à jour par des données en temps réel afin de simuler et d'optimiser les performances.	SNT
L			
22	Liens WEFE	Approche intégrée de gestion des interdépendances entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes.	Partenariat mondial pour l'eau
P			
23	Paiement pour les services environnementaux (PSE)	Transactions volontaires dans le cadre desquelles les bénéficiaires des services environnementaux rémunèrent les prestataires pour leurs actions de gestion.	Ressource
24	Paix positive	Les attitudes, les institutions et les structures qui soutiennent les sociétés pacifiques.	Institut pour l'économie et la paix
25	Principes d'évaluation de l'eau	Cadre approuvé par les Nations unies reconnaissant les multiples valeurs de l'eau (économiques, sociales, environnementales) pour la prise de décision.	Partenariat mondial pour l'eau
26	Productivité de l'eau	Rapport entre la production utile (par exemple, le rendement des cultures) et la consommation d'eau.	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
R			
27	Réduction des risques	Outils financiers (garanties, assurances) atténuant les risques politiques, de crédit ou de change pour les investissements dans les infrastructures.	Banque mondiale
28	Responsabilité élargie des producteurs (REP)	Approche politique visant à responsabiliser les producteurs quant à la gestion de leurs produits en fin de vie.	Organisation de coopération et de développement économiques
29	Ressources en eau non conventionnelles (RENC)	Sources d'eau nécessitant une extraction/un traitement spécialisé (désalémentation, réutilisation des eaux usées, récupération du brouillard).	ONU Eau
S			
30	Solutions fondées sur la nature (SfN)	Actions visant à protéger, gérer ou restaurer les écosystèmes afin de relever les défis sociétaux, tout en bénéficiant à la biodiversité.	Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
31	Subsidiarité	Principe de gouvernance selon lequel les décisions sont prises au niveau local le plus compétent.	ISS-Afrique
T			
32	Tests de stress hydrique	Évaluation de la résilience des systèmes hydriques dans des scénarios de pénurie, de sécheresse ou de chocs de demande.	Fluence
U			
33	Unités économiques de l'eau	Entités gouvernementales qui intègrent l'évaluation de l'eau dans la planification économique.	Terme spécifique à la vision africaine de l'eau 2063 et sa politique connexe
34	Utilisation conjointe	Gestion coordonnée des eaux de surface et souterraines afin d'optimiser le rendement et la durabilité.	FAO
Z			
35	Zones de recharge des eaux souterraines	Zones où l'eau s'infiltra dans le sol pour reconstituer les aquifères, essentielles pour une gestion durable des eaux souterraines.	Research Gate

BIBLIOGRAPHIE

1. Secrétariat de la Zone de libre-échange continental africaine. (2022). *Rapport sur l'état du commerce intra-africain*. Accra : ZLECAF.
2. Banque africaine de développement. (2020). *Perspectives économiques en Afrique 2020 : Développer la main-d'œuvre africaine pour l'avenir*. Abidjan, Côte d'Ivoire : BAD.
3. Banque africaine de développement. (2023). *Financement climatique pour les infrastructures hydrauliques en Afrique*. Abidjan : Publications de la BAD. Extrait de www.afdb.org/sites/default/files/documents/publications/afdb_climate_related_funds_and_initiatives_2024.pdf
4. Observatoire du commerce africain. (2023). *Tableau de bord des données commerciales*. Extrait de l'Observatoire du commerce africain : <https://ato.africa/en>
5. Union africaine. (2015). *Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons*. Addis-Abeba, Éthiopie : Commission de l'Union africaine. Extrait de <https://au.int/en/agenda2063/overview>
6. Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). (2019). Sécurité de l'eau en Afrique : cadre continental. Midrand, Afrique du Sud : AUDA-NEPAD.
7. Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD). (2022). *Guide de mise en œuvre des liens eau-énergie-alimentation-écosystème (WEFE)*. AUDA-NEPAD. Johannesburg : AUDA-NEPAD. Extrait de <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/86fe97cc-4a38-4511-a37f-8eb8ea8fe941/content>
8. Al-Muqdad, K. (12 février 2025). Facteurs influençant les conflits transfrontaliers relatifs à l'eau : bassins du Nil, de l'Indus et de l'Euphrate-Tigre. *Revues en libre accès MDPI*. Extrait de <https://www.mdpi.com/2073-4441/17/4/525>
9. BGR & UNESCO. (2022). *Aquifères transfrontaliers : défis et perspectives d'avenir*. Hanovre : UNESCO : Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles. Extrait de <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000383775>
10. Climate Diplomacy (n.d.). (11 juillet 2025). *Diplomatie de l'eau*. Extrait de Climate Diplomacy : <https://climate-diplomacy.org/water-diplomacy>
11. Conca, K., & Weinthat, E. (2018). *Le manuel d'Oxford sur la politique et les politiques de l'eau*. Oxford University Press.
12. Département d'études internationales, Université Zayed. (16 décembre 2021). La diplomatie de l'eau et son importance stratégique pour les objectifs de développement durable et l'architecture de sécurité mondiale. *Revues en libre accès MDPI*. Extrait de <https://doi.org/10.3390/su132413898>
13. Fraser, C. M., Kalin, R. M., Kanjaye, M., & Uka, Z. (24 août 2020). Évaluation nationale des unités aquifères transfrontalières du Malawi : vers la réalisation de l'objectif de développement durable 6.5.2. *Journal of Hydrology: Regional Studies*. Extrait de <https://doi.org/10.1016/j.ejrh.2020.100726>
14. Giordano, M. (mars 2006). Utilisation des eaux souterraines à des fins agricoles et moyens de subsistance ruraux en Afrique subsaharienne : une première évaluation. *Hydrogeology Journal*. Extrait de <https://doi.org/10.1007/s10040-005-0479-9>
15. Partenariat mondial de l'eau (GWP). (2000). *Gestion intégrée des ressources en eau. Documents de référence TAC n° 4*. Stockholm : Global Water Partnership. Extrait de <https://www.gwp.org/globalassets/global/toolbox/publications/background-papers/04-integrated-water-resources-management-2000-english.pdf>
16. Partenariat mondial de l'eau (GWP). (2015). *Coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau en Afrique*. Document d'information du comité technique n° 20.
17. Partenariat mondial de l'eau en Afrique australe (GWP-SA). (2023). *Programme continental africain d'investissement dans l'eau (AIP) : mobiliser 30 milliards de dollars par an pour la sécurité de l'eau*. Abuja : Secrétariat de l'AMCOW.
18. Grönwall, J. (2022). Sauvegarde des intérêts communs grâce à la coopération transfrontalière et aux aquifères transfrontaliers : une étude de cas du projet d'eau transfrontalier éthio-jiboutien et de l'aquifère de la vallée du rift de l'Afar/du triangle de l'Afar.
19. Hoff, H. (2011). Comprendre le lien : Document de référence pour la conférence de Bonn 2011 : Le lien entre eau, énergie et sécurité alimentaire. Bonn : Stockholm Environment Institute (SEI).
20. Huntjens, P., & de Man, R. (2017). *Diplomatie de l'eau : faire fonctionner la coopération dans le domaine de l'eau (Note d'orientation n° 4)*. Initiative pour la sécurité planétaire.
21. Institute for Economics & Peace. (2020). *Rapport sur la paix positive 2020 : analyse des facteurs qui soutiennent la paix*. Sydney : IEP. Décembre 2020 : Institute for Economics & Peace. Extrait de <https://www.visionofhumanity.org/wp-content/uploads/2021/04/PPR-2020web.pdf>
22. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). (2022). *Eaux transfrontalières de l'Afrique : risques climatiques et adaptation coopérative [Rapport spécial]*. Genève : GIEC.
23. Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2022). *Changements climatiques 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité (rapport du groupe de travail II)*. Genève : GIEC.
24. Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines (IGRAC). (2022). *Aquifères transfrontaliers d'Afrique [Carte]*. Delft, Pays-Bas : Édition 2022.
25. Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines. (2022). *Aquifères transfrontaliers du monde 2021*. Delft, Pays-Bas : IGRAC.
26. Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA). (2022). *Analyse du marché des énergies renouvelables : l'Afrique et ses régions*. Abu Dhabi : IRENA.
27. Institut international de gestion de l'eau (IWMI). (2022). *Innovation numérique pour la sécurité hydrique transfrontalière : prévisions basées sur l'IA dans les bassins africains (rapport de recherche n° 178)*. Colombo : IWMI.
28. Institut international de gestion de l'eau. (2021). *Innovation numérique pour la sécurité de l'eau : un cadre d'action*. Colombo : IWMI.
29. Zone de conservation transfrontalière Kavango-Zambezi (KAZA TFCA). (2020). *Gouvernance communautaire de l'eau dans le bassin du Kwando*. Kasane : Autorité KAZA TFCA.
30. Commission du bassin du lac Tchad. (2023). *Rapport annuel sur le lien entre sécurité et eau*. N'Djamena : Secrétariat de la LCBC.
31. Commission du bassin du lac Tchad (CBLT). (2018). *Charte pour la prévention des conflits dans les projets hydrauliques transfrontaliers*. N' Djamena : CBLT.
32. Meissner, R., et al. (2020). *Hydro-diplomatie et gouvernance transfrontalière de l'eau en Afrique*. Politique de l'eau. Extrait de <https://iwaponline.com/wp/article-abstract/22/6/1217/78158/Reducing-water-withdrawals-the-negotiation-and?redirectedFrom=fu>
33. Mvandaba, V., Makaya, E., & Kapangaziwiri, E. (2023). *Dynamique des eaux souterraines dans les aquifères transfrontaliers d'Afrique australe*. Dans A. Soni et al. (Eds.), *Sedimentary Rocks and Aquifers - New Insights*. IntechOpen.

34. Initiative du bassin du Nil. (2020). *Rapport sur l'état du bassin du Nil : sécurité hydrique dans le bassin du Nil*. Entebbe : Secrétariat de l'INB.
35. Organisation de coopération et de développement économiques. (2015). *Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau*. Paris : Éditions OCDE. Extrait de [https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/water-governance/oecd-principles-on-water-governance-en.pdf](https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-sub-issues/water-governance/oecd-principles-on-water-governance-en.pdf_jcr_content/renditions/original./oecd-principles-on-water-governance-en.pdf)
36. Organisation pour la Mise en valeur du fleuve Sénégal (OMVS). (2021). *Partage des avantages dans le bassin du fleuve Sénégal : modèle de cogestion des infrastructures*. Dakar : Haute Commission de l'OMVS.
37. Rahman, M. M., & Barua, A. (2018). *La diplomatie de l'eau comme approche de la coopération régionale en Asie du Sud : le cas du bassin du Brahmapoutre*. Journal of Hydrology : Academia.Edu. Extrait de <https://doi.org/10.1016/J.JHYDROL.2018.09.056>
38. Conseil de la SADC. (2023). *Déclaration de Kasane sur le renforcement de l'intégration régionale par la paix positive*. Kasane : SADC.
39. Institut de gestion des eaux souterraines de la SADC (SADC-GMI). (2020). *Analyse diagnostique transfrontalière du système aquifère du bassin oriental du Kalahari-Karoo*. Bloemfontein, Afrique du Sud : SADC-GMI.
40. Sadoff, C.W., & Grey, D. (2002). *Au-delà du fleuve : les avantages de la coopération sur les fleuves internationaux*. Politique de l'eau, *4*(5), 389-403. Washington, États-Unis : Banque mondiale. Extrait de [https://doi.org/10.1016/S1366-7017\(02\)00035-1](https://doi.org/10.1016/S1366-7017(02)00035-1)
41. Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). (2015). *Protocole révisé sur les cours d'eau partagés dans la région de la SADC*. Gaborone : Secrétariat de la SADC.
42. Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). (2000). *Protocole révisé sur les cours d'eau partagés dans la Communauté de développement de l'Afrique australe*. Gaborone : Secrétariat de la SADC. Extrait de https://www.sadc.int/sites/default/files/2021-08/Revised_Protocol_on_Shared_Watercourses_-_2000_-_English.pdf
43. Communauté de développement de l'Afrique australe. (2020). *Plan stratégique indicatif régional révisé (RISDP 2020-2030)*. Gaborone : Secrétariat de la SADC.
44. Communauté de développement de l'Afrique australe. (2023). *Rapport de la retraite de la SADC sur l'intégration régionale*. Kasane, Botswana : Secrétariat de la SADC.
45. Transparency International . (2021). *Rapport mondial sur la corruption : Changement climatique*. Berlin : Secrétariat de TI.
46. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. (2024). *La sécurité de l'eau pour le développement : évaluation régionale africaine*. Addis-Abeba : CEA.
47. ONU-Eau. *Eaux transfrontalières : partager les avantages, partager les responsabilités. Document thématique*. Saragosse : ONU-Eau.
48. ONU-Eau. *Qu'est-ce que la sécurité de l'eau ? Infographie*. Consulté le 20 juillet 2018, dans les publications de l'ONU-Eau : <http://www.unwater.org/publications/water-security-infographic/>
49. ONU-Eau. *Guide de suivi intégré pour l'ODD 6 : cibles et indicateurs mondiaux*. Genève : ONU-Eau.
50. ONU-Eau. *Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2018 : Solutions fondées sur la nature pour l'eau*. Paris : UNESCO. Consulté sur <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000261424>
51. CEA. (2016). *L'économie bleue de l'Afrique : un guide de politiques*. Addis-Abeba : Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique.
52. CEA, OUA et BAD. (2000). *Vision africaine de l'eau à l'horizon 2025*. Addis-Abeba : Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) ; Organisation de l'unité africaine (OUA) ; Banque africaine de développement.
53. PNUE-DHI. (2021). *Bassins fluviaux transfrontaliers : état des lieux et tendances*. Hørsholm : Programme des Nations unies pour l'environnement.
54. UNESCO. (2018). *Progrès en matière de coopération transfrontalière dans le domaine de l'eau : base de référence mondiale pour l'indicateur 6.5.2 des ODD*. Paris : UNESCO.
55. Nations unies. (2014). *Convention des Nations unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention des Nations unies sur l'eau) : état de ratification en Afrique*. Genève : CEE-ONU.
56. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2019). *Rapport sur le développement économique en Afrique 2019 : Made in Africa- Règles d'origine pour un commerce intra-africain renforcé*. (UNCTAD/ALDC/AFRICA/2019).
57. Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). (2021). *Les produits de base en bref : numéro spécial sur l'accès à l'eau en Afrique* (12e éd.). Nations unies.
58. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). (2016). *L'économie bleue en Afrique* (CEA/17/012).
59. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). (2018). *Atlas de l'eau en Afrique*. Addis-Abeba : CEA.
60. Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA). (2019). *Aquifères transfrontaliers en Afrique : gouvernance et résilience climatique (Note d'orientation n° ECA/20/012)*. Addis-Abeba : CEA.
61. WASSMO. (2024). *Système de suivi et de rapport sur le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique*. Abuja : AMCOW. Consulté le 29 octobre 2018, à l'adresse <https://amcow-online.org/water-sector-and-sanitation-monitoring-and-reporting-wassmo/>
62. Banque mondiale. (2016). *Hautes altitudes et sécheresse : changement climatique, eau et économie*. Washington, DC : Banque mondiale. Consulté sur <http://documents.worldbank.org/curated/en/862571468196731247>
63. Banque mondiale. (2020). *La zone de libre-échange continentale africaine : effets économiques et distributifs*. Washington, DC : Banque mondiale. Extrait de <http://documents.worldbank.org/curated/en/216831595998182418>
64. Banque mondiale. (2021). *Le pouls de l'Afrique : une analyse des enjeux qui façonnent l'avenir économique de l'Afrique (n° 24)*. Washington, DC : Groupe de la Banque mondiale.
65. Banque mondiale. (2023). *Coopération transfrontalière en matière d'eau en Afrique (Rapport n° 138741)*. Washington, DC : Banque mondiale.
66. Banque mondiale. Coopération dans le domaine des eaux internationales en Afrique. (2023). *Gouvernance des eaux souterraines au Sahel*. Washington, DC : Banque mondiale.
67. Forum économique mondial (FEM). (2023). *Rapport sur les risques mondiaux 2023*. Genève : FEM.
68. WWAP (Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau). (2015). *Rapport mondial des Nations unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2015 : L'eau pour un monde durable*. Paris : UNESCO.
69. Commission du cours d'eau du Zambèze (ZAMCOM). (2021). *Cadre commun d'investissement dans les infrastructures pour le bassin du Zambèze*. Harare : ZAMCOM.

ANNEX 1 Alignement de la Vision africaine de l'eau 2063 et sa Politique connexe sur l'Agenda 2063

Énoncé de vision 1 : Un accès universel à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène sûrs et durablement gérés pour toutes et tous.

Dérivé de la ou des énoncés suivantes de la Vision africaine de l'eau 2025 (VAE2025) :

1. Il existe un accès durable à un approvisionnement en eau potable et à des installations sanitaires adéquats pour répondre aux besoins fondamentaux de tous.
10. Il existe une volonté politique, une sensibilisation du public et un engagement de tous en faveur d'une gestion durable des ressources en eau, y compris l'intégration des questions de genre et des préoccupations des jeunes et le recours à des approches participatives.

Objectifs politiques

1. Disponibilité fiable d'une eau de qualité sûre pour tous les besoins des ménages.
2. Des systèmes de distribution inclusifs, durables et résilients pour la fourniture de services d'assainissement et d'hygiène gérés de manière sûre.
3. Actions visant à réduire les risques sanitaires et environnementaux liés aux déchets et à la pollution.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

Objectifs (domaines prioritaires)

1. Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous les citoyens.
3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris.
4. Des économies transformées.
7. Des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique (modèles de consommation et de production durables).

Aspiration 3 : Une Afrique caractérisée par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, la justice et l'état de droit.

Objectifs (domaines prioritaires)

11. Ancrage des valeurs démocratiques, des pratiques, des principes universels des droits humains, de la justice et de l'état de droit (développement participatif et gouvernance locale).

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant sur le potentiel des Africain(e)s, en particulier des femmes et des jeunes, et prenant soin des enfants.

Objectifs

17. Égalité totale entre les sexes dans tous les domaines de la vie.

Énoncé de vision 2 : Une disponibilité durable de l'eau au service d'économies transformées et de populations croissantes et prospères, malgré une incertitude climatique accrue

Dérivé de la ou des déclarations suivantes de la VAE2025 :

2. Il y a suffisamment d'eau pour assurer la sécurité alimentaire et énergétique

Objectifs politiques

1. Gérer la demande et la qualité de l'eau, et améliorer l'efficacité de la production, de l'approvisionnement et de l'utilisation de l'eau dans tous les secteurs.
2. Accroître la productivité de l'utilisation de l'eau dans ces secteurs.
3. Assurer la résilience des économies face aux limitations prévues de la disponibilité de l'eau en raison des incertitudes climatiques – remédier au déficit des infrastructures hydrauliques en Afrique.
4. Répondre à l'augmentation de la demande en eau :
 - a. Produire davantage de nourriture.
 - b. Pour la production d'énergie afin de soutenir la modernisation des économies et le progrès social.
 - c. En raison de la croissance rapide de la population, de l'urbanisation croissante et des lacunes en matière d'assainissement.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

Objectifs (domaines prioritaires)

1. Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous les citoyens.
3. Des citoyens en bonne santé et bien nourris.
4. Des économies transformées (croissance économique durable et inclusive).
5. Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues (productivité et production agricoles).
7. Des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique. (Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité/Sécurité de l'approvisionnement en eau/Résilience au changement climatique et préparation et prévention des catastrophes naturelles/Énergies renouvelables).

Énoncé de vision 3 : Une économie bleue florissante qui valorise durablement les ressources aquatiques de l'Afrique pour impulser la prospérité, renforcer la résilience climatique, protéger les écosystèmes et améliorer le bien-être

Dérivé de la ou des déclarations suivantes de la VAE2025 :

3. L'eau nécessaire au maintien des écosystèmes et de la biodiversité est suffisante en quantité et en qualité.
8. Il existe des stratégies efficaces et durables pour traiter les problèmes naturels et anthropiques liés aux ressources en eau, y compris la variabilité et le changement climatiques.

Objectifs politiques

1. De la source à la mer : maintenir l'intégrité et la fonction des écosystèmes aquatiques.
2. Élaborer des cadres politiques et réglementaires qui garantissent que l'utilisation des ressources en eau douce, marines et connexes est appropriée afin de maximiser la production sans compromettre ni dégrader la biodiversité.
3. Améliorer et modifier les pratiques de production afin de réduire la pollution des effluents provenant des secteurs ayant un impact sur l'eau et la biodiversité : agriculture, sylviculture, pêche, tourisme, extraction des ressources naturelles.
4. Partage juste et équitable des avantages tirés des services écosystémiques, en particulier au niveau local.
5. Garantir des investissements inclusifs dans l'information, les institutions, les infrastructures naturelles et bâties qui réduisent la vulnérabilité et conduisent à des communautés, des moyens de subsistance, des systèmes de production, des économies et des systèmes sociaux, environnementaux et de développement résilients au changement climatique.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable

Objectifs (domaines prioritaires)

11. Un niveau de vie élevé, une qualité de vie et un bien-être pour tous les citoyens.
6. Une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée (ressources marines et énergie).
7. Des économies et des communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique (gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité/sécurité de l'approvisionnement en eau/résilience au changement climatique et préparation et prévention des catastrophes naturelles/énergies renouvelables).

Énoncé de vision 4 : Des systèmes de gouvernance de l'eau, des institutions et un leadership transformateur ancrés dans le droit international de l'eau et guidés par les principes de subsidiarité, de responsabilité et de transparence

Dérivé de la ou des déclarations suivantes de la VAE2025 :

4. Les institutions chargées des ressources en eau ont été réformées afin de créer un environnement propice à une gestion efficace et intégrée de l'eau dans les bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers, y compris la gestion au niveau le plus bas approprié.
10. Il existe une volonté politique, une sensibilisation du public et un engagement de tous en faveur d'une gestion durable des ressources en eau, y compris l'intégration des questions de genre et des préoccupations des jeunes et le recours à des approches participatives.

Objectifs politiques

Renforcer les systèmes de gouvernance afin de réduire l'insécurité hydrique et de limiter les facteurs économiques et sociaux à l'origine du chômage, des migrations, des déplacements et de l'insécurité régionale, grâce à :

1. Créer un environnement propice à l'instauration de la confiance en encourageant : la responsabilité et la transparence ; le partage et l'échange de données et d'informations ; et la collaboration dans la mobilisation des ressources nécessaires aux investissements.
2. Garantir une participation large, inclusive et active des parties prenantes, avec des objectifs clairs en matière d'égalité des sexes et des possibilités d'engagement pour les secteurs public et privé.
3. Mobiliser l'engagement politique et informer les processus décisionnels connexes.
4. Soutenir la normalisation des processus visant à générer et à appliquer des connaissances afin d'améliorer l'efficacité des dispositifs de gestion des ressources.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine.

Domaine prioritaire

Cadre et institutions pour une Afrique unie.

Aspiration 3 : Une Afrique caractérisée par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, la justice et l'État de droit.

Objectifs (domaines prioritaires)

11. Ancrage des valeurs démocratiques, des pratiques, des principes universels des droits humains, de la justice et de l'État de droit (développement participatif et gouvernance locale).

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les populations, s'appuyant sur le potentiel des Africain(e)s, en particulier des femmes et des jeunes, et prenant soin des enfants.

Objectifs (domaines prioritaires)

17. Égalité totale entre les sexes dans tous les domaines de la vie.

Énoncé de vision 5 : Des bassins hydrographiques reconnus et gérés comme des biens communs naturels, au service de l'intégration régionale, de la paix, de l'inclusion sociale et de la stabilité politique

Dérivés de la ou des déclarations suivantes de la VAE2025 :

5. Les bassins hydrographiques servent de base à la coopération et au développement régionaux, et sont considérés comme des atouts naturels pour tous les habitants de ces bassins.

Objectifs politiques

1. Gestion et gouvernance transfrontalières des ressources hydriques et environnementales axées sur l'investissement.
2. Garantir un accès inclusif aux avantages des ressources en eau partagées, favoriser l'intégration régionale et la paix, et promouvoir la prospérité partagée et la santé écologique dans tous les États riverains.
3. Protection des sources d'eau afin de maintenir la qualité et la quantité de l'eau.
4. Lutter contre la pollution, la contamination et les autres menaces pesant sur la qualité de l'eau dans les masses d'eau.
5. Gérer les risques et les dangers liés à l'eau - inondations, sécheresses, glissements de terrain, etc.
6. Application d'approches intégrées - s'appuyer sur les fondements de la gestion intégrée des ressources en eau pour promouvoir des approches telles que le lien entre l'eau, l'énergie, l'alimentation et les écosystèmes.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

Objectifs (domaines prioritaires)

7. Économies et communautés durables sur le plan environnemental et résilientes au changement climatique (gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité/sécurité de l'approvisionnement en eau/résilience au changement climatique et préparation et prévention des catastrophes naturelles/énergies renouvelables).

Aspiration 3 : Une Afrique caractérisée par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains, la justice et l'État de droit.

Objectifs (domaines prioritaires)

11. Ancrage des valeurs démocratiques, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits humains, de la justice et de l'état de droit (développement participatif et gouvernance locale).

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant sur le potentiel des Africain(e)s, en particulier des femmes et des jeunes, et prenant soin des enfants.

Aspiration 7 : Une Afrique forte, unie, résiliente et influente sur la scène internationale.

Objectifs

19. L'Afrique en tant que partenaire majeur dans les affaires mondiales et la coexistence pacifique.

Énoncé de vision 6 : Des populations, des économies et des écosystèmes résilients, correctement protégés face aux risques de catastrophes naturelles et anthropiques liés à l'eau

Dérivé de la ou des déclaration suivante de la VAE2025 :

6. Il existe un nombre suffisant de professionnels de l'eau motivés et hautement qualifiés.

Objectifs politiques

1. Recherche sur les nouvelles orientations scientifiques et technologiques en matière d'eau et d'assainissement en Afrique.
2. Développement des sciences, des technologies, de l'innovation et des compétences pour la production et l'application de connaissances afin de garantir la sécurité de l'approvisionnement en eau.
3. Solutions basées sur le big data et l'Internet des objets (IdO) pour une gestion précise de l'eau dans l'agriculture.
4. Élaboration et mise en œuvre d'un cadre politique et d'une ou plusieurs stratégies pour :
 - a. Investir dans la prise de décision fondée sur la science et le soutien aux politiques - collecte de données, production d'informations et de connaissances, application, partage, mise en réseau et courtage.
 - b. Recherche sur les technologies vertes dans le secteur de l'eau.
 - c. L'économie bleue/l'économie océanique pour une croissance économique accélérée.
 - d. Financement de l'innovation.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

Objectifs (domaines prioritaires)

2. Des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences fondée sur la science, la technologie et l'innovation (révolution axée sur l'éducation et les compétences en matière de STI)
6. Une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée.

Aspiration 3 : Une Afrique caractérisée par la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'État de droit.

Objectifs (domaines prioritaires)

12. Des institutions compétentes et un leadership transformateur en place (institutions et leadership).

⌚ Énoncé de vision 7 : Des investissements sont réalisés dans des systèmes d'information sur l'eau légitimés et intégrés qui soutiennent la prise de décision fondée sur la science pour la résilience climatique et renforcent la visibilité de la gestion de l'eau et de l'assainissement dans les systèmes nationaux de planification économique, d'investissement et d'allocation financière

Dérivé de la ou des déclaration suivante de la VAE2025 :

7. Il existe un système efficace et financièrement viable pour la collecte, l'évaluation et la diffusion des données relatives aux bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers.
9. Le financement et la tarification de l'eau favorisent l'équité, l'efficacité et la durabilité.
10. Il existe une volonté politique, une sensibilisation du public et un engagement de tous en faveur d'une gestion durable des ressources en eau, y compris l'intégration des questions de genre et des préoccupations des jeunes, ainsi que le recours à des approches participatives.

Objectifs politiques

1. Institutionnaliser l'application des principes de valorisation de l'eau et de l'économie circulaire afin de justifier économiquement :
 - a. Une meilleure hiérarchisation de la gestion des ressources en eau et de la fourniture de services d'hygiène et d'assainissement gérés de manière sûre dans la planification économique nationale et l'allocation des ressources financières.
 - b. Financement et investissements intersectoriels pour garantir la viabilité des investissements dans les secteurs productifs dépendants de l'eau.
2. Renforcer les systèmes d'information pour :
 - a. Identifier et prendre en compte les valeurs multiples et diverses de l'eau pour différents groupes et intérêts dans toutes les décisions qui la concernent.
 - b. Concilier les valeurs de l'eau de manière équitable, transparente et inclusive.
 - c. Articuler l'économie de l'assainissement, les déchets en tant que ressource et les innovations en matière de valorisation des déchets.
 - d. Sensibiliser et informer le public sur la valeur intrinsèque de l'eau et son rôle essentiel dans tous les aspects de la vie, ainsi que sur l'économie circulaire de l'assainissement.
3. Améliorer l'environnement favorable et fournir des garanties pour renforcer la confiance des investisseurs, et surmonter les risques politiques et non commerciaux associés aux investissements dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

Objectifs (domaines prioritaires)

2. Des citoyens bien éduqués et une révolution des compétences fondée sur la science, la technologie et l'innovation (révolution axée sur l'éducation et les compétences en matière de science, technologie et innovation).
4. Économies transformées (croissance économique durable et inclusive).
6. Une économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée.

Aspiration 2 : Un continent intégré, politiquement uni et fondé sur les idéaux du panafricanisme et la vision de la renaissance africaine.

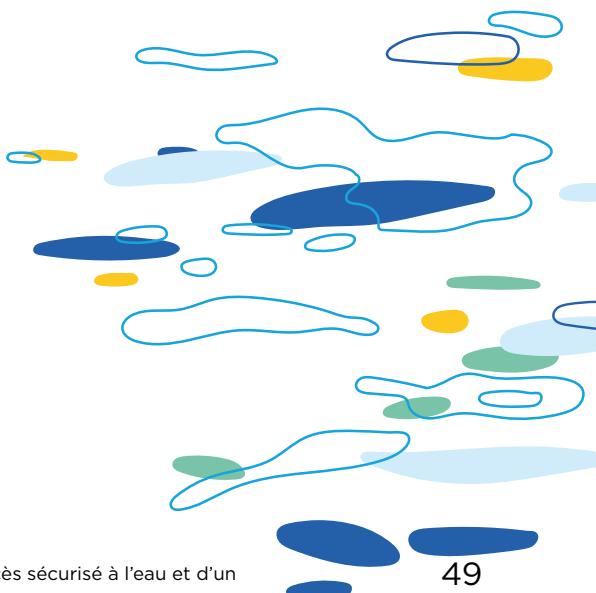
Domaines prioritaires

Communications et connectivité des infrastructures.

Aspiration 7 : L'Afrique en tant qu'acteur et partenaire mondial fort, uni, résilient et influent.

Objectifs (domaines prioritaires)

20. L'Afrique assume pleinement la responsabilité du financement de son développement (Partenariat/aide au développement).



⌚ Énoncé de vision 8 : Une économie bleue florissante⁷ tire parti de manière durable des ressources marines de l'Afrique pour favoriser la prospérité, la résilience climatique, la protection des écosystèmes et le bien-être

Dérivé de la ou des déclarations suivantes de l'AWV2025 :

Objectifs politiques

1. Développement et gestion durables des services écosystémiques et des secteurs de l'économie bleue pour un progrès social inclusif dans une Afrique diversifiée (voir tableau 1 ci-dessous).
2. Investir dans la recherche, l'innovation, les infrastructures et les installations pour soutenir les activités liées à l'océan.
3. Développer les infrastructures⁸ et mettre en œuvre des mesures institutionnelles pour renforcer la résilience inclusive des petits États insulaires en développement (PEID) d'Afrique face aux chocs causés par les risques climatiques.
4. Gérer la pêche maritime et prévenir la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (qui sape les économies et contribue à l'insécurité, en particulier dans les PEID africains).
5. Prévenir et réduire la pollution des milieux marins, y compris les déchets plastiques et les rejets industriels.

Contribuer aux aspirations et objectifs suivants de l'Agenda 2063

Aspiration 1 : Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable.

Objectifs (domaines prioritaires)

4. Économies transformées (croissance économique durable et inclusive).
6. Économie bleue/océanique pour une croissance économique accélérée.

Aspiration 6 : Une Afrique dont le développement est axé sur les personnes, s'appuyant sur le potentiel des Africain(e)s, en particulier des femmes et des jeunes, et prenant soin des enfants.

Objectifs (domaines prioritaires)

17. Égalité totale entre les sexes dans tous les domaines de la vie.

Tableau 7 : Principaux services écosystémiques et secteurs de l'économie bleue

Type de services écosystémiques	Secteurs de l'économie bleue
Exploitation des ressources aquatiques vivantes : fruits de mer, organismes marins végétaux et produits biotechnologiques marins	Pêche (intérieure, côtière et en haute mer) Aquaculture Mariculture Produits pharmaceutiques, chimiques, cosmétiques, recherche génétique
Extraction de ressources non vivantes et production de nouvelles ressources énergétiques	Exploitation minière en eaux profondes et des fonds marins Pétrole et gaz offshore Énergies renouvelables Récolte de sel marin Extraction côtière de sable, de gravier et d'autres matériaux de construction
Commerce et échanges dans et autour des océans et des fleuves	Transport maritime et services Infrastructures portuaires Construction et réparation navales Transport fluvial Tourisme et loisirs
Protection	Protection du littoral Protection des écosystèmes marins Protection des ressources en eau
Valeurs culturelles et religieuses	Pratiques culturelles et religieuses
Connaissances et informations	Recherche biophysique, socio-économique et politique

7 L'économie bleue en Afrique couvre les espaces aquatiques et marins, y compris les océans, les mers, les côtes, les lacs, les rivières et les eaux souterraines, et comprend toute une série de secteurs productifs, tels que la pêche, l'aquaculture, le tourisme, les transports, la construction navale, l'énergie, la bioprospection, l'exploitation minière sous-marine et les activités connexes (voir tableau 7).

8 Infrastructures de transport (ports) ; infrastructures de protection (côtes/digues) ; infrastructures pour le développement de l'énergie océanique (énergie marémotrice).



REMERCIEMENTS

Le processus d'élaboration de cette Vision et de cette Politique remonte à 2022. Le Rapport sur l'eau et l'assainissement en Afrique relatif à la mise en œuvre de la Déclaration de Charm el-Cheikh de juillet 2008 a défini une feuille de route en huit étapes, largement consultative, pour l'élaboration et l'adoption de la Vision africaine de l'eau pour l'après-2025. De nombreuses personnes et organisations, trop nombreuses pour être citées, ont généreusement contribué à ce processus en y apportant leur temps, leurs connaissances, leur expertise et leurs ressources.

Ce document reflète le consensus des États membres sur leurs priorités et leurs aspirations. Ils se sont activement engagés tout au long du processus. Ensemble, ils ont convenu d'adopter cette Vision et cette Politique comme cadre de mise en œuvre continental pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2063 et construire l'Afrique que nous voulons.

Nous adressons nos remerciements aux présidents des Républiques du Sénégal et de Zambie, S.E. Bassirou Diomaye Faye et S.E. Hakainde Hichilema. Ensemble, ils ont défendu avec conviction la question de l'eau et exercé un leadership politique de haut niveau, aboutissant au lancement de la Vision et de la Politique africaines de l'eau 2063 lors de la 39e session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine.

La Commission de l'Union africaine (CUA) a assuré l'orientation générale par l'intermédiaire de M. Harsen Nyambe Nyambe, directeur de l'Environnement durable et de l'Économie bleue (EDEB), sous l'égide du commissaire à l'Agriculture, à l'Agriculture rurale, au Développement rural, à l'Économie bleue et à l'Environnement durable (CARD). Afin de garantir une appropriation politique de haut niveau de la Vision et de la Politique, la CUA a constitué un Groupe de référence, présidé par M. Bai Mass Taal et appuyé par une équipe de sherpas, chargé de définir les principes fondamentaux de cette nouvelle vision et politique. Nous tenons également à remercier Mme Jihane El Gaouzi, M. Ahmed Khalid Mohammed et Mme Kidanemariam Tiruneh, membres de la CUA, pour leur précieux soutien.

Le travail de formulation et d'adoption de la Vision et de la Politique a été réalisé sous la direction politique du Conseil d'administration de l'AMCOW, dirigé par Son Excellence le Dr Cheikh Tidiane Dieye, ministre de l'Hydraulique et de l'Assainissement du Sénégal et président de l'AMCOW (2025-2027).

Nous tenons également à remercier tous les anciens présidents et vice-présidents de l'AMCOW pour leur dévouement et leur vision. L'honorable ingénieur Collins Nzovu, ministre du Développement de l'eau et de l'Assainissement, appuyé par de hauts fonctionnaires, a favorisé le dialogue multipartite lors de la troisième Conférence africaine de mise en œuvre et de partenariat sur l'eau (PANAFCON-3), qui s'est tenue à Lusaka, en République de Zambie. Le Secrétariat du Conseil des ministres africains de l'eau (AMCOW) a piloté le processus technique et les consultations sous la direction du Dr Rashid Mbaziira, avec le soutien de Bala Tuham, Joanna Fatch, Comfort Kanshio, Nelson Gomonda et leur équipe. Le Comité consultatif technique (CCT) de l'AMCOW, présidé par le Dr Bakary Faty, a facilité et mobilisé la contribution des États membres, en collaboration avec les vice-présidents du CCT, dans les cinq sous-régions africaines.

L'élaboration de la Vision et de la Politique a bénéficié d'un soutien financier et technique considérable, ainsi que de contributions inestimables de la part des partenaires au développement et à la mise en œuvre. Nous tenons à exprimer notre gratitude à la Banque africaine de développement (BAD), sous la direction de M. Mtchera Chirwa, directeur du Département du développement de l'eau et de l'assainissement, ainsi qu'à la Facilité africaine pour l'eau. Nous remercions également l'Union européenne (UE) et le ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du Développement (BMZ) pour leur confiance et leur contribution, mises en œuvre par la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH ; la Fondation Gates ; la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique ; le Département d'État des États-Unis ; le Fonds pour l'environnement mondial (FEA) par l'intermédiaire de la FAO et de l'Institut international de gestion de l'eau (IWMI) ; le Réseau africain de la société civile pour l'eau et l'assainissement (ANEW) ; le Réseau AUDANEPAD des centres d'excellence pour l'eau ; DAI ; l'Institut fédéral des géosciences et des ressources naturelles (BGR) ; l'UNICEF ; WaterAid et bien d'autres.

Nous tenons également à remercier les nombreux experts hautement professionnels, notamment les traducteurs, les réviseurs, les éditeurs et les concepteurs de cette publication intitulée « Vision africaine de l'eau 2063 et sa politique connexe »

PARTENAIRES DE SOUTIEN ET DE MISE EN ŒUVRE

Gates Foundation



Co-funded by
the European Union



Implemented by

giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH



THE WORLD BANK

 DAI

 Sida
SWEDISH INTERNATIONAL
DEVELOPMENT COOPERATION AGENCY



AUDA-NEPAD
AFRICAN UNION DEVELOPMENT AGENCY



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

IWMI
International Water
Management Institute

anew
AFRICAN CIVIL SOCIETY
NETWORK ON WATER
AND SANITATION



 Foreign, Commonwealth
& Development Office

BGR
Federal Institute
for Geosciences and
Natural Resources

IRC
Supporting water sanitation
and hygiene services for life

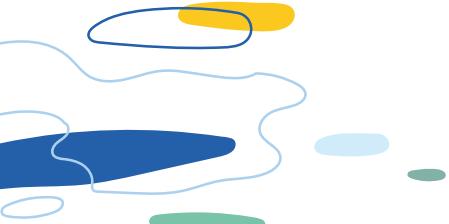
 WaterAid

 unicef

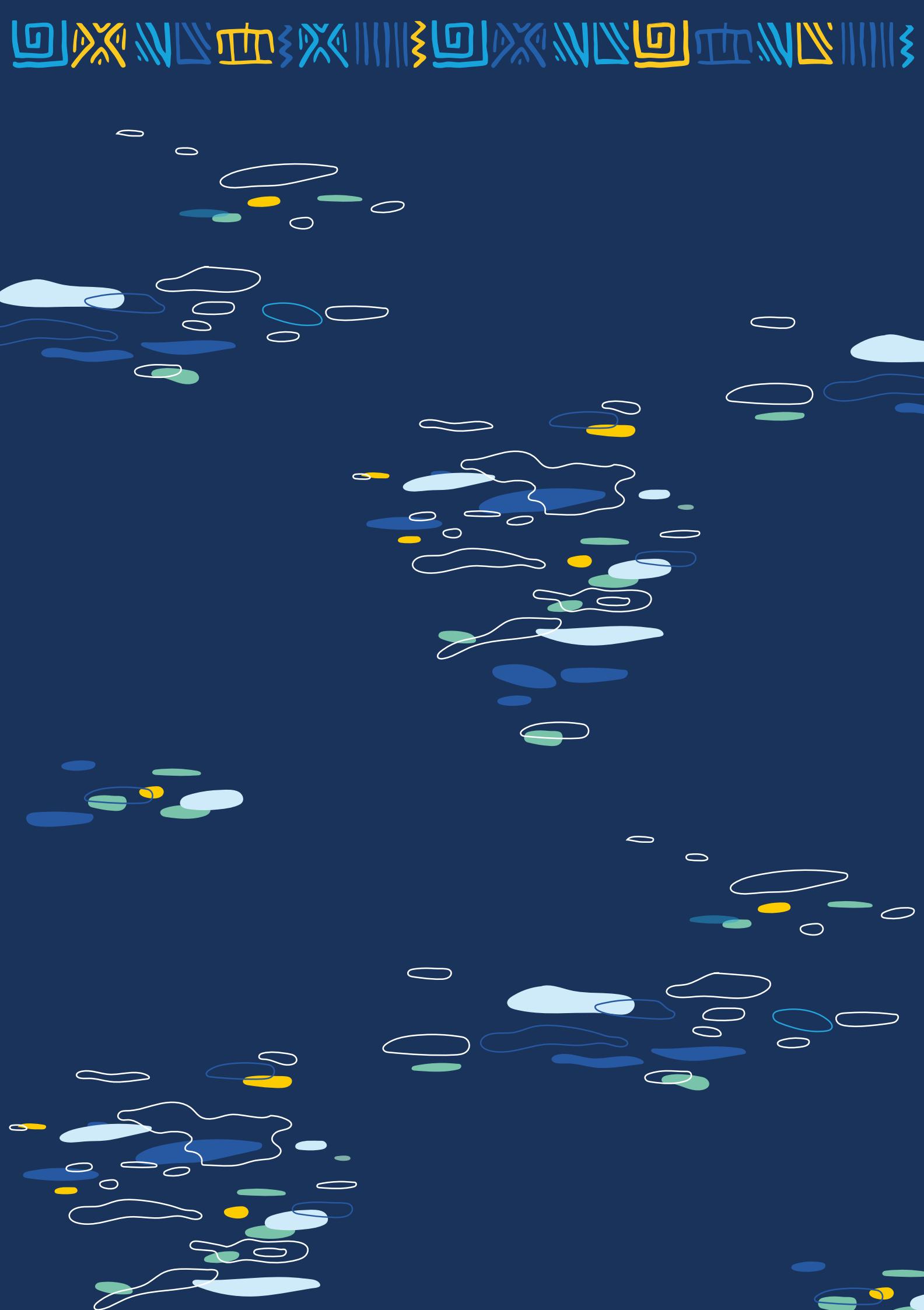
 Global Water
Partnership

NOTES





NOTES





**UNE AFRIQUE RESILIENTE, DOTEE
D'UN ACCES SECURISE A L'EAU
ET D'UN ASSAINISSEMENT SUR
POUR TOUS**

C'est un appel à :

Investir avec audace !

Gouverner de manière inclusive !

Innover sans relâche !

Agir collectivement !

